

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 09 MARS 2021

Date : Mardi 09 mars 2021

Horaire : 18 h 30

Lieu : Séance organisée en visioconférence

Mme LA MAIRE : Bien, bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose d'ouvrir ce conseil d'arrondissement, du 7^e arrondissement. Comme à notre habitude, nous sommes en visioconférence, et puis en direct sur YouTube. Je vous rappelle les quelques règles, je pense que vous allez commencer à les connaître par cœur. Quand vous parlez, une fois que je vous donne la parole, vous ouvrez votre micro, vous attendez 3 ou 4 secondes pour prendre la parole. Et puis, je vous invite à faire des prises de parole claires et synthétiques, c'est plus pratique quand on est en visio. Ensuite, vous fermez votre micro. Vous levez la main pour demander la parole, comme en séance ordinaire, et puis les votes se feront à main levée. Je commencerai à demander qui vote contre, puis qui s'abstient et j'en déduirai alors les votes pour. Voilà globalement les règles de la visio. Vous remarquez qu'elles se réduisent petit à petit, parce que l'on commence à être tous et toutes habitués à ce fonctionnement. Je vais vous exempter d'introduction pour ce conseil, puisque je pense que l'on aura de longs débats, notamment autour du plan de mandat et de la PPI, donc on va tout de suite passer à l'ordre du jour du conseil avec notamment l'appel nominal.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Mme LA MAIRE : Avant ça, je voudrais savoir s'il y a des oppositions à ce que Luc VOITURIER soit secrétaire de séance ? Je n'en vois pas. Luc VOITURIER, vous êtes donc secrétaire de séance et je vous donne la parole pour l'appel nominal.

- Appel nominal

Luc VOITURIER procède à l'appel.

PRÉSENTS :

Mme DUBOT, M. VOITURIER, Mme PASIECZNIK, M. MIACHON DEBARD, Mme RAMIREZ, M. ORGOGOZO, Mme LECLUSE, M. ESCARAVAGE, Mme GRIES, M. CHENAUX, Mme GALLICE, Mme TOMIC, M. CHIHI, M. BOSETTI, Mme DE LAURENS, Mme HENOCQUE, M. MICHAUD, M. MONOT, M. FEKRANE, Mme VACHER, Mme WIBER, M. GEOURJON, Mme DESRIEUX, M. GRABER.

EXCUSÉS :

M. SÉCHERESSE
Mme PECOURT
M. DOSSUS

POUVOIR À :

M. VOITURIER
M. CHIHI

- **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur Luc VOITURIER. Je vous propose maintenant d'adopter le compte-rendu du précédent conseil d'arrondissement du 16 février. Est-ce que celui-ci appelle des remarques ou des observations de votre part ? Je n'en vois pas. Je le soumetts donc à vos voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Désormais, nous allons passer à l'ordre du jour de ce conseil d'arrondissement et pour la première fois, nous avons donc été saisis par le Conseil de la vie associative et locale qui a été mis en place en ce début d'année 2021. Et donc, nous avons deux questions à traiter ce soir et je remercie les participants du Conseil de la vie associative et locale qui se sont joints à nous pour poser ces deux questions. Avant de passer à la première question, je vais céder la parole à Monsieur BOSETTI qui souhaitait dire quelques mots d'introduction en tant que bâtisseur du CVAL avec Madame GRIES. Je vous en prie, Monsieur BOSETTI.

M. BOSETTI : Merci, Madame la Maire, et chers collègues. C'est avec beaucoup de plaisir que j'introduis ce soir les premières saisines officielles du Conseil de la vie associative et locale en tant qu'élu délégué à la démocratie locale. Vous le savez, notre exécutif a souhaité renforcer sous ce mandat les leviers d'initiatives citoyennes, les leviers d'interpellation des élus pour que la participation ne soit pas toujours descendante. Et c'est à ce titre que nous avons lancé ce Conseil de la vie associative et locale pour permettre aux acteurs locaux de siéger en séance officielle du conseil d'arrondissement comme c'est le cas ce soir, à la même table que les élus. C'est en ce sens que nous lancerons aussi demain le budget participatif dans les arrondissements pour redonner de l'initiative aux citoyens.

Alors, en quoi consiste cette nouvelle instance, ce Conseil de la vie associative et locale ? Eh bien, les acteurs du 7^e arrondissement préparent tout simplement ensemble, en amont des séances du conseil d'arrondissement, des saisines à l'attention de leurs élus locaux sous forme de questions ou de vœux qui sont présentés en conseil d'arrondissement. Et je tiens à remercier ce soir la centaine d'acteurs locaux qui ont fait la démarche volontaire de s'inscrire au Conseil de la vie associative et locale et, *a fortiori*, remercier aussi la cinquantaine d'associations qui se sont réunies au mois de février ensemble pour préparer des saisines en vue du conseil d'arrondissement de ce soir et puis également en vue du conseil d'arrondissement de mois de mai. Alors, les rapports qui sont présentés aujourd'hui ont vocation à être débattus en donnant la parole, bien sûr, aux acteurs locaux eux-mêmes qui vont nous présenter leurs saisines, mais aussi aux différents groupes (groupe de l'opposition, groupe de la majorité) pour avoir un débat éclairé autour de ces questions. Cela confère, cette instance, une visibilité médiatique à nos associations et d'une certaine manière une forme de redevabilité de notre exécutif dont les propos et dont nos réponses vont être retranscrits dans le procès-verbal officiel de la séance. Et cela vaudra engagement moral de notre part. La démarche est donc innovante. Nous sommes pleins d'ambition sur le sujet, mais aussi pleins d'humilité. Nous aurons l'occasion, nous l'avons dit aux associations, d'évaluer cette démarche citoyenne à 2 ans, comme nous nous y sommes engagés dans le règlement intérieur du conseil d'arrondissement.

Je voulais remercier tout particulièrement ce soir, d'une part, l'opposition de s'être associée de manière constructive à l'élaboration de cette instance. Il y a eu des amendements, des suggestions qui ont été proposés. Merci aussi, bien sûr, à Aurélie GRIES qui est adjointe à la vie associative et qui anime le Conseil de la vie associative et locale avec beaucoup d'enthousiasme. Et puis, merci, bien sûr, à Madame la Maire de nous avoir fait confiance sur le portage de ce projet.

Je cède la parole à nos concitoyens au Conseil de la vie associative et locale et je souhaite une longue vie à cette instance.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur BOSETTI, je m'associe à vos propos. Et donc, désormais, c'est le baptême du feu avec cette première question qui nous est posée par Monsieur Guy DALLEVET, président de l'association La Sauce Singulière. Je vous laisse la parole, Monsieur, pour 3 minutes.

- **Saisine du CVAL, question relative à la mise à disposition de locaux pour les associations et à la mise en place d'un marché public pour la location de véhicules propres au bénéfice des associations, rapportée par Monsieur Guy DALLEVET, président de l'association La Sauce Singulière.**

M. DALLEVET : Je tenais à vous remercier pour cette initiative. Je suis président de La Sauce Singulière qui organise pour ceux qui ne le savent pas encore alors que l'on fait beaucoup de bruits, j'espère, la Biennale Hors Normes. C'est la 9^e édition cette année et j'espère tous vous voir en septembre et en octobre, surtout pour l'inauguration le 17 octobre. Excusez-moi, c'est de la publicité, je ne peux pas faire autrement.

C'est en lien directement avec ce que je vais vous proposer. En fait, c'est une question double qui a pour thème unique : la mutualisation. Chose très importante. Donc je vais lire pour éviter une redondance et me répéter. Les associations du 7^e arrondissement sont pour la plupart à la recherche de locaux pour des besoins divers : stockage, accueil des adhérents, organisation des activités, bureaux, trois points de suspensions, parce qu'il y a encore beaucoup de besoins. Par ailleurs, il existe des locaux vacants dans le patrimoine municipal qui pourraient correspondre à ces besoins. Il serait donc pertinent de mettre en adéquation les locaux et les besoins associatifs dans l'arrondissement. La mairie d'arrondissement peut-elle d'une part recenser les besoins des associations du 7^e arrondissement en matière de locaux, typologie et taille des locaux, fréquence et durée d'utilisation, et d'autre part faire connaître aux associations le patrimoine qui peut être mis à leur disposition ? Par ailleurs, serait-il possible d'envisager des mises à disposition gratuites, et je sais que c'est compliqué, pour les associations ? Ceci est la première des saisines. Il y avait une deuxième qui est arrivée, concomitante à cette première, et je vais vous la soumettre en même temps si je peux me permettre, parce que c'est aussi une histoire de mutualisation.

Les associations du 7^e arrondissement, comme celles de la Ville de Lyon, organisent des événements ponctuels tout au long de l'année. Pour les transports et les déplacements, elles utilisent très souvent des véhicules de location qui ont un impact environnemental et financier important. Dans le but de diminuer ce double impact négatif, il serait souhaitable de pouvoir disposer d'une flotte dédiée de véhicules de location de moins de 3,5 tonnes à faibles émissions et à un coût le plus léger possible. La mairie du 7^e arrondissement pourrait-elle se rapprocher de la mairie centrale afin d'initier une consultation des associations pour recenser les besoins locatifs et ensuite passer un marché public pour la location de véhicules ? Les associations auraient un droit de tirage sur ce marché et pourraient bénéficier de tarifs doux pour la location de véhicules respectueux de l'environnement. Ces tarifs préférentiels devraient permettre aux associations de faire des économies, bien sûr, et ainsi de favoriser l'emploi sur leurs événements.

Je vous remercie d'avoir porté attention à ces deux questions qui n'en font qu'une.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur DALLEVET, pour cette question qui en fait deux. Je tiens aussi à souligner, mais Laurent BOSETTI l'a fait, qu'il y a eu du coup un choix collectif de la part des associations pour savoir quelles seraient les questions prioritairement portées au conseil municipal. Et effectivement, cette question de mutualisation des moyens pour permettre à la vie associative de vivre pleinement a été, et est ressortie, en tête des questions. Nous allons y répondre à deux voix, puisqu'il y a deux questions, avec Madame GRIES sur les locaux, et Madame HENOCQUE, qui presque, pourrait parler au nom de la Ville sur les véhicules. Mais avant de vous céder la parole, est-ce qu'il y a des interventions des conseillers d'arrondissement sur cette question ? Je n'en vois pas, je propose donc à Madame GRIES de répondre au nom de la mairie du 7^e sur la première question sur les locaux.

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur BOSETTI pour votre introduction, Monsieur DALLEVET, mesdames et messieurs les représentantes et représentants des associations, mesdames et messieurs les bénévoles, habitantes et habitants de notre arrondissement. Je veux tout d'abord remercier la cinquantaine d'associations et acteurs locaux présents lors de la vie associative et locale du 03 février pour

leur investissement, leur altruisme, leur dynamisme au service de chacun, source d'une très grande richesse partagée au service du bien commun. Comme vous avez pu toutes et tous le mesurer, la vie associative est un axe prioritaire de notre arrondissement. Depuis le début du mandat, nous avons pu rappeler notre attachement au monde associatif et au rôle essentiel en faveur du lien social, du respect de l'autre et de la solidarité. Notre soutien ne se résume pas qu'à des discours. Nous sommes conscients et conscientes des besoins des associations, d'autant plus que depuis la crise sanitaire, vous pouvez faire face à des difficultés financières et matérielles, à la fois conjoncturelles et structurelles. Après un diagnostic concernant la vie associative dans notre arrondissement, nous avons porté et créé le conseil de la vie associative et locale qui intègre le comité d'initiative et de consultation d'arrondissement. Nous développons également la communication entre la mairie d'arrondissement et le tissu associatif local et nous relayons les événements associatifs. Afin de mieux détailler les besoins et les problématiques concernant les locaux, nous allons transmettre d'ici le printemps un questionnaire aux associations du 7^e arrondissement via courriel. Il sera également disponible sur le site de la mairie du 7^e. Nous souhaitons par ailleurs travailler en partenariat avec la commission interne du conseil de la vie associative relative aux développements et mutualisations des locaux et du matériel afin de réaliser ce questionnaire. Cette commission regroupe actuellement douze associations locales.

En application avec la loi Paris-Marseille-Lyon et le Code général des collectivités territoriales, la mairie d'arrondissement gère des équipements de proximité, dont des salles et des locaux. Dans le 7^e arrondissement, nous gérons les locaux et les salles suivantes :

- La Maison Ravier, rue Ravier, qui comporte quatre salles ;
- La Maison de la Guillotière, rue Béchevelin, trois salles disponibles ;
- Les Pavillons, Place des Pavillons, qui comporte une salle et un dojo ;
- Les locaux Boyer, rue Boyer, qui comporte deux salles ;
- Et le centre Berthelot, avenue Berthelot, qui comporte quatre salles.

Nous gérons également quatre équipements sportifs :

- Le Gymnase Gabriel Rosset, rue du château de Gerland ;
- Le Gymnase Victor Lagrange, rue Victor Lagrange ;
- Le Gymnase Clémenceau, rue Béchevelin ;
- Et le Stade des Channées, rue Félix Brun.

Nous travaillons à une réorganisation et une clarification des procédures d'octroi des salles et des locaux de proximité afin de mieux communiquer auprès du tissu associatif. Ainsi, concernant les équipements sportifs, nous avons créé une procédure unique avec une adresse mail spécifique et un formulaire sur le site de la mairie du 7^e afin de pouvoir réserver plus facilement des créneaux ponctuels. Pour toutes questions ou demandes de réservation, vous pouvez vous rapprocher du service de gestion des salles associatives et des équipements sportifs en mairie du 7^e.

De plus, la Ville de Lyon et les mairies d'arrondissement ont engagé une étude de recensement des locaux vacants du patrimoine de la Ville pour envisager un transfert aux arrondissements. De cette étude, la mairie d'arrondissement est en cours de visite concernant ces locaux et se positionne pour permettre aux associations d'accéder à plus d'équipements de proximité. Nous serons très attentifs aux opportunités qui s'offrent à l'arrondissement. La Ville de Lyon est en parallèle en train d'étudier la question d'appel à manifestation d'intérêt pour ouvrir les salles et les locaux qui ne seront pas transférés. De plus, un appel à projets citoyen reposant sur l'identification de lieux par la mairie d'arrondissement permettra de travailler de manière innovante à la co-construction de nouveaux projets d'équipement public et de réhabilitation – ou aménagement – de l'espace public avec les habitantes et les habitants. À côté du budget participatif, cette démarche permettra d'associer les habitants et les habitantes dès l'initiative et l'élaboration du projet lui-même et ses pourtours pour développer une démocratie contributive.

Concernant votre question sur la mise à disposition gratuite pour les associations, ce soir, nous présentons la délibération 1977 qui est soumise pour avis lors de ce conseil d'arrondissement et qui informe qu'à titre transitoire pour sécuriser rapidement l'activité de location de salles des mairies d'arrondissement, l'ensemble des barèmes actuellement appliqués pour les neuf arrondissements seront maintenus sans aucune modification. Cependant, cette question de gratuité des salles et des locaux de proximité pour les structures à but non lucratif d'intérêt général fait l'objet d'une attention très particulière depuis le début du mandat par Madame NUBLAT-FAURE, adjointe à la Ville de Lyon, déléguée aux sports, à la jeunesse, à la vie associative

et à l'éducation populaire, par Monsieur GODINOT, adjoint délégué au patrimoine, et Monsieur MAES, adjoint délégué aux relations avec les mairies d'arrondissement. Des commissions de travail ont été initiées entre les adjoints et les adjointes d'arrondissement délégués aux questions associatives et la question est travaillée en commission des maires d'arrondissement. De plus, comme j'ai pu le mentionner précédemment, la gestion des équipements de proximité relevant de la compétence des conseils d'arrondissement, la majorité a institué les commissions mixtes paritaires composées à nombre égal de représentants du maire d'arrondissement et de représentants du maire de la Ville de Lyon. Cette commission définit collectivement les conditions générales d'admission et d'utilisation des équipements de proximité principalement destinés aux habitantes et habitants de l'arrondissement. C'est une commission qui est prévue par la loi PML de 1982, mais qui n'a jamais été réunie dans notre ville. Nous vous tiendrons bien sûr au courant de toutes modifications éventuelles. Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame GRIES pour cette réponse à cette première question. Pour la seconde question, on va bien sûr délibérer pour la transmission au maire de Lyon via une question écrite du conseil d'arrondissement, mais je voulais profiter de la présence de Madame HENOCQUE dans le 7^e arrondissement pour vous apporter quelques premières pistes de réponse. Mais cela fera l'objet aussi, évidemment, d'une réponse plus officielle, puisque c'est la procédure du CVAL. Madame HENOCQUE, si vous voulez donner les quelques pistes de réponse.

Mme HENOCQUE : Merci, Madame la Maire. Bonjour à toutes et à tous, et merci, Monsieur DALLEVET de représenter les associations qui se sont concertées pour ces questions. Concernant la deuxième question sur la possibilité d'un marché de la Ville de Lyon sur lequel les associations pourraient avoir un droit de tirage concernant des locations de véhicules utilitaires, en effet, le central vient en proximité, puisqu'au-delà de ma fonction de conseillère d'arrondissement, je suis adjointe à la Ville, en charge des finances et de la commande publique. J'ai interrogé la direction de la commande publique et la direction des affaires juridiques de la mairie centrale sur votre question. C'est vrai que c'est une question très complexe et je pense après une première étude qu'il faudrait trouver une autre solution que celle que vous avez proposée dans votre question, parce qu'en fait, on est sur un nœud de difficultés juridiques, en réalité. Je vois trois difficultés principales. La première, il m'a été expliqué que la Ville ne peut pas passer de marché pour des tiers. Elle ne passe que des marchés pour son compte à elle ou éventuellement si elle est en groupement d'achats avec un partenaire, mais c'est une démarche qui est complexe et qui se justifie si on a un volume d'achats important et fréquent. Comme entre la Ville et le CCAS, par exemple. La deuxième difficulté, c'est que les véhicules soient loués par la Ville de Lyon ou soient propriété de la Ville de Lyon si elle les achète, l'assurance de la Ville n'acceptera pas que les véhicules soient utilisés par des tiers. Là aussi, seuls les agents de la Ville sont couverts pour utiliser les véhicules de service. Enfin, une dernière difficulté, même si on n'avait pas eu les deux premières contraintes que j'ai indiquées, le fait de prêter un véhicule à une association est considéré comme une subvention en nature dont on doit systématiquement calculer la valeur pour chaque utilisation. Donc, on est sur un système assez complexe. Avec tous ces éléments, c'est vrai que moi, il me semble plus simple que les associations puissent de manière concertée essayer de trouver un accord avec une entreprise de location de véhicules qui pourrait essayer de faire un prix préférentiel. Et si les associations ne s'en sortaient pas, à la limite, avoir recours à la subvention, ce que je ne plaide pas forcément en tant qu'adjointe aux finances, responsable des deniers de la Ville, mais ça serait une solution, éventuellement, plus appropriée que celle que vous avez proposée. Voilà les premiers éléments dont je pouvais vous faire part, mais *a priori*, on est plutôt sur une impossibilité de donner une réponse positive, en l'état en tout cas du dispositif proposé par les associations.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame HENOCQUE, pour vos arguments qui étaient très clairs. On retient que le dispositif proposé n'est pas forcément adapté, néanmoins, on peut toujours réfléchir à ce que les associations puissent trouver des solutions pour ces véhicules-là avec effectivement l'avènement de la ZFE à Lyon. Mais en tout cas, merci pour ces réponses très claires, qu'il va falloir du coup refaire par écrit, puisque c'est la procédure, mais nous comptons sur vous.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'une part de prendre... Pardon, Monsieur GRABER. Pour les prochaines fois, l'idée, c'est que les conseillers d'arrondissement puissent s'exprimer avant les réponses de l'exécutif, mais aucun souci là-dessus, allez-y, Monsieur GRABER, je vous donne la parole.

M. GRABER : Excusez-moi, Madame la Maire, je n'avais pas compris cette consigne, j'en prends bonne note et j'y serai attentif pour la prochaine fois. Juste une précision ou une demande, déjà, remerciez à la fois Monsieur BOSETTI et Madame GRIES pour la mise en place de ce CVAL et Monsieur DALLEVET pour la question qui est posée. Pour avoir bien suivi les problématiques de salles et de disposition de salles dans notre arrondissement, est-ce que l'on pourrait imaginer une clause de revoyure pour que cette question à laquelle des éléments de réponse ont été donnés par Madame GRIES tout à l'heure, mais à laquelle aussi, on voit bien qu'il y a encore beaucoup de travail fait et à faire par la Ville et l'arrondissement notamment, pour l'identification de lieux alternatifs à l'offre actuelle. Est-ce que l'on peut imaginer que cette question puisse faire l'objet d'une clause de revoyure dans quelques semaines, quelques mois pour qu'une réponse peut-être plus concrète en tous les cas aux besoins des associations, notamment en termes de locaux, puisse être apportée ?

Mme LA MAIRE : Oui, tout à fait. De toute façon, Madame GRIES l'a bien dit, le travail est en cours. À la fois l'identification des locaux de la Ville qui pourraient être éventuellement transférés à l'arrondissement pour ensuite accueillir les associations de l'arrondissement, et puis, tout ce travail sur la tarification et les critères d'attribution des locaux qui va avoir lieu dans la commission mixte paritaire qui va se mettre en place dès le mois d'avril. Donc, je vous propose qu'on prenne effectivement quelques semaines pour y travailler et j'imagine que l'on pourrait revenir à cette question au mois de septembre, peut-être aux alentours du forum des associations, justement. Et puis, en plus, comme Monsieur GRABER, vous faites partie de la commission mixte paritaire, je sais que l'on pourra compter sur vous pour réfléchir avec nous sur ces sujets.

Je vous propose de prendre acte des réponses apportées par Madame GRIES à la première question, et pour la seconde question, de l'adresser au maire de Lyon sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement, conformément à l'article L.2511-12 du CGCT. Voilà ce que je soumetts à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité, la question sera donc transmise à l'écrit au maire de Lyon et puis on compte sur Madame HENOCQUE pour la réponse et merci encore pour cette réponse orale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur DALLEVET, vous pouvez rester avec nous pour la seconde question, bien évidemment. Je vous propose donc de passer à cette seconde question, relative à la fermeture des locaux de la Gourguillonnaise, et donc, je vous propose, Monsieur PROSPERI de nous exposer la question en 3 minutes. Vous avez la parole.

- **Saisine du CVAL, Question relative à la fermeture des locaux de la Gourguillonnaise, rapportée par Monsieur PROSPERI, membre de l'association la Gourguillonnaise.**

M. PROSPERI : Merci. Madame la Maire, je vous remercie de m'accueillir au sein de ce conseil d'arrondissement et je remercie tous les conseillers d'être à notre écoute. Je vais exposer le problème que nous avons dans la Gourguillonnaise et qui va en fin de compte alimenter par rapport à la première question. Vous allez voir par rapport à cela.

La Gourguillonnaise est une association culturelle qui est située 4 rue Commandant Ayasse dans le 7^e arrondissement. Je vous lis le vœu et la question : la Métropole de Lyon met depuis 1980 des locaux de 1 000 m² à disposition de l'association culturelle La Gourguillonnaise. Dans ces locaux situés 4 rue Commandant Ayasse, l'association anime un théâtre de 90 places, un studio de danse de 100 m², une salle de musique insonorisée, trois labos photo, trois grandes salles de répétition et un bar. Ces locaux ont été entièrement équipés et entretenus par la Gourguillonnaise depuis 1980. Au 31 août 2021, la convention de mise à disposition ne sera pas prolongée et l'association devra quitter les lieux. Elle se retrouvera de fait sans locaux et la Ville de Lyon et le 7^e arrondissement perdront un pôle associatif et culturel majeur. La Ville de Lyon peut-elle entreprendre des discussions avec la Métropole pour récupérer ces locaux afin de les mettre à disposition des associations ? La Gourguillonnaise est tout à fait prête à partager les lieux et les équipements techniques avec d'autres acteurs associatifs. Par ailleurs, la Gourguillonnaise s'inquiète de l'avenir des deux agents de la Métropole mis à disposition de l'association et qui ne connaissent pas encore leur nouvelle affectation à partir du 1^{er} septembre 2021. Voici notre question. Je vous amène quelques éléments, nous avons

1 000 m² aménagés et nous avons en plus 600 m² que nous avons rétrocédés à la Métropole pour des questions de réduction de subvention. Ce hangar de 600 m² est actuellement inoccupé, donc peut être pris par la Ville de Lyon aussi, également. Nous précisons que tout le matériel... Les locaux sont opérationnels puisqu'ils fonctionnent même pendant cette pandémie avec des professionnels. Nous avons trois équipes de professionnels, des danseurs, des théâtres et un musicien-chorégraphe qui travaillent dans nos locaux que nous mettons à disposition pour eux, par rapport à un loyer, pour que nous puissions nous, payer tout ce qui est fonctionnement et les fluides.

Nous, si nous quittons les lieux, si l'association doit quitter les lieux, elle emporte tout avec elle. C'est-à-dire un théâtre entier équipé, c'est-à-dire le matériel d'un théâtre, un studio de danse avec tout son équipement, des labos photo avec tout son équipement et le lieu sera un lieu inactif, c'est-à-dire non opérationnel. Donc, nous, ce qu'on voudrait, c'est que ce patrimoine qui a été créé depuis 30 ans, même 40 ans maintenant - je suis toujours dans la trentaine, mais c'est la quarantaine - que nous avons aménagé au fur et à mesure des saisons et des années, nous ne voudrions pas que ce patrimoine parte. Que l'association vive ou ne vive pas, c'est un autre problème. Nous, ce que nous voulons, c'est que ce patrimoine ne soit pas perdu. Il faut savoir que 4 000 personnes, à peu près, par an, viennent soit au théâtre, soit à des concerts, soit à des soirées dansantes (des personnes de tout âge), soit à des expositions, à tout cela. Et ce lieu aussi a des salles de répétition intéressantes et aménagées avec tous les équipements, des instruments, quatre pianos, nous avons tous les équipements de vidéo projection, tout cela, nous le laissons à disposition si on nous permet à l'association de pouvoir continuer ces activités sur des horaires bien définis, bien sûr. Nous ne voulons pas être seuls, ce que nous voulons, c'est mutualiser, que ces locaux soient mutualisés, mais il faut que la Ville de Lyon puisse obtenir de la Métropole et voir avec la Métropole pour gérer ces locaux. C'est-à-dire en avoir la gestion. Actuellement, nous avons aussi deux personnes, un gestionnaire et un gardien factotum qui s'occupent des lieux, parce que nous ne pouvons pas, les bénévoles, nous faisons beaucoup de choses, mais nous ne pouvons pas tout faire. Ces personnes-là doivent rejoindre normalement la Métropole. Tout est opérationnel, simplement, on nous demande d'arrêter au 31 août et donc, nous cherchons la solution pour que la Ville de Lyon ne perde pas ce lieu culturel.

Voilà, je suis à votre disposition pour de plus amples questions.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur PROSPERI. Est-ce qu'il y a des réactions, des interventions sur cette question ? Je n'en vois pas. Évidemment, merci, Monsieur PROSPERI pour votre question et je vais vous exprimer la volonté au sein de la mairie du 7^e de maintenir cette coopération entre les acteurs de l'arrondissement dont vous avez fait état. Vous, en tant qu'acteur culturel et acteur associatif, vous participez à l'émancipation des habitants et je vous remercie pour ce travail qui dure depuis des décennies comme vous dites, 40 ans, on a bien noté. J'ai bien noté aussi, évidemment, le descriptif que vous faites de ce patrimoine culturel, locatif, et je trouve qu'effectivement, c'est une richesse pour le 7^e arrondissement. Je n'ai pas moi, de réponse à vous apporter en tant que maire du 7^e, mais évidemment, j'invite le conseil d'arrondissement à voter cette question afin que nous puissions interpellier la Ville de Lyon, puisque vous avez souhaité interpellier la Ville de Lyon, mais évidemment la Métropole de Lyon qui est quand même l'acteur principal dans ce dossier sur l'avenir des locaux et la volonté de préservation de ces locaux et donc du matériel puisque vous le laisseriez si la vocation de ces locaux était préservée pour la culture et la vie associative. Et puis, cette inquiétude sur les deux agents de la Métropole que vous avez mentionnés. Je pense que le conseil d'arrondissement va voter favorablement pour porter ces questions auprès de la Ville et de la Métropole et obtenir une réponse le plus rapidement possible, puisque je crois savoir qu'il y a un deadline en août 2021.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais soumettre tout ceci à vos voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, cette question va être transmise à la Ville de Lyon ainsi qu'à la Métropole de Lyon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je voudrais vous remercier encore une fois grandement, messieurs, pour cette inauguration du CVAL en conseil d'arrondissement. Et donc, si vous souhaitez dire quelques mots en conclusion, il nous reste quelques minutes, n'hésitez pas à lever la main, Monsieur DALLEVET, Monsieur PROSPERI. Allez-y, Monsieur DALLEVET.

M. DALLEVET : Je suis déjà agréablement surpris par l'accueil de ces questions qui sont posées et surtout l'écoute. Pour nous, c'est quelque chose de fondamental, ces locaux, c'est qu'on n'est pas seuls et je pense que ça ferait une véritable synergie entre les associations. Quand on est à plusieurs, on fait des choses merveilleuses, et quand on est complètement isolé chacun dans son coin, on ne fait pas grand-chose. Il faut bien penser que la biennale, c'est quand même 55 lieux cette année, il y a 2 ans, ça a mobilisé 24 000 personnes et 300 artistes. Et quand on fait venir, par exemple des Chinois et qu'on ne sait même pas où les placer, c'est un peu rageant, quelque part. Parce que, quand on va chez eux, on est accueillis grossièrement comme des rois, la dernière fois, on est passés juste entre les gouttes du virus et que quand on essaie de les accueillir, eh bah, on n'a rien en face. Donc, c'est un peu triste, quelque part. Et il y a tellement de choses à faire, et des locaux, je pense qu'il y en a, on ne va pas repartir sur cette histoire, et c'est cette volonté, je pense que vous avez la volonté de travailler dans ce sens. Ça, c'est fondamental pour nous. Un grand merci à vous pour votre écoute.

Mme LA MAIRE : Monsieur DALLEVET, bonne soirée à vous. Monsieur PROSPERI, si vous voulez conclure.

M. PROSPERI : Je voudrais vous remercier, et puis pour avoir donné l'aval pour que la question soit posée en mairie centrale. Savoir aussi que c'est la Métropole qui nous a demandé de voir avec la Ville de Lyon, parce que comme nous étions association culturelle des employés Ville de Lyon et Communauté urbaine de Lyon à l'époque, maintenant Métropole, et qu'on nous supprime tout, donc qu'on ne peut plus normalement être après le 31 août, avoir ce statut d'association, nous devenons association culturelle pure qui rayonne sur l'arrondissement, puisque la moitié de nos adhérents sont de l'arrondissement. Ce qui nous est un petit peu reproché par la Métropole, ce qui est un petit peu cocasse. Je voulais vous préciser tout cela et vous remercier, et vous dire, renouveler que notre deuxième question, si elle a été choisie, la première a été choisie par le conseil, la deuxième a été sur ces locaux et que ces deux questions se rejoignent en fin de compte. Elles peuvent être complémentaires, et ce sont les premiers vœux, comme vous l'avez dit, du conseil.

Mme LA MAIRE : Tout à fait. Merci à tous les deux, je vous laisse vous déconnecter et puis nous retrouverons de nouveau deux représentants du CVAL lors du prochain conseil d'arrondissement de mai. Merci à vous, bonne soirée, messieurs.

Bonsoir, Monsieur GEOURJON. Je ne vous voyais pas à l'écran, mais ça y est, vous remplacez Monsieur DALLEVET dans mon écran. Et Madame DESRIEUX aussi, bonsoir, on vous note bien présents tous les deux.

M. GEOURJON : Excusez-moi encore une fois pour le retard.

Mme LA MAIRE : On vous entend. Je vous propose de passer aux délibérations de ce soir. Et donc, la première délibération est une délibération importante pour la nouvelle majorité puisqu'il s'agit de déclarer l'état d'urgence climatique et puis de décliner les solutions proposées par la Ville de Lyon. Cette délibération nous est présentée par Madame PASIECZNIK. Je vous laisse la parole.

1 – 2086 - Délibération cadre définissant les nouveaux engagements climatiques de la Ville de Lyon à l'horizon 2030, Secrétariat général de la Ville de Lyon, Direction des Assemblées

Rapporteure : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Merci. Mesdames et messieurs, ce soir, nous sont proposées des délibérations décisives pour ce mandat. C'est avec une certaine solennité que je souhaite présenter ces délibérations-cadres qui définissent les nouveaux engagements climatiques de la Ville de Lyon à l'horizon 2030. En effet, nous le savons, l'heure est grave au niveau mondial, le 5^e rapport du GIEC de 2014 confirme la responsabilité humaine dans le changement climatique en cours et ses conséquences graves, généralisées et irréversibles pour les populations et les écosystèmes. L'empreinte carbone moyenne par personne en France est évaluée à 10,8 tonnes équivalent CO² par an. Or, il faut diviser par cinq cette empreinte annuelle pour respecter les objectifs de l'accord de Paris sur le climat, c'est-à-dire, je vous le rappelle : maintenir l'augmentation de la température

mondiale bien en deçà de 2 degrés Celsius par rapport au niveau préindustriel. Et en décembre 2020, le secrétaire général de l'ONU alertait sur l'insuffisance des accords de Paris et exhortait tous les pays à déclarer l'état d'urgence climatique jusqu'à ce que la neutralité carbone soit atteinte. Aujourd'hui, 38 pays l'ont déjà fait. Enfin, l'extension massive de biodiversité en cours est liée à la fois à un épuisement global des ressources naturelles planétaires, mais aussi au réchauffement climatique qui contribue à la perturbation des écosystèmes et fragilise l'humanité comme l'ensemble du vivant.

Plus proche de nous, les températures analysées par Météo France prévoient qu'en 2100 au plus tard, le climat de Lyon correspondra au climat actuel du nord de l'Afrique. Ces dernières années, nous l'avons bien ressenti dans notre arrondissement avec les canicules et les sécheresses successives. Parallèlement, à Lyon, ce sont 40 000 logements qui sont des passoires thermiques et près de 30 000 ménages qui sont en situation de précarité et doivent arbitrer entre se nourrir et se chauffer.

Les impacts négatifs du changement climatique et de la pollution de l'air sur l'économie, sur l'espérance de vie et sur la santé sont chiffrés par l'Alliance européenne pour la Santé publique à 1 134 euros par personne et par an à Lyon. Les épisodes récurrents d'alerte pollution nous le rappellent régulièrement. Enfin, à l'heure de la pandémie de Covid 19, rappelons qu'une étude de l'INSERM, Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, en 2016, mettait en évidence le lien entre déforestation et développement des épidémies. Les alertes sont là et il s'agit maintenant d'agir et d'agir vite. Les évolutions législatives françaises ont inscrit progressivement l'enjeu climatique dans le paysage juridique national. En particulier, la loi Énergie Climat de 2019 avait un objectif de neutralité carbone en 2050, et la référence à l'urgence écologique et climatique est désormais dans le code de l'énergie.

Le nouveau Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la Métropole de Lyon adopté en 2019 fixe les objectifs de réduction de 43 % des émissions de gaz à effet de serre entre 2000 et 2030. La délibération de la Ville de Lyon du 19 décembre 2019 fixe un objectif de réduction de 40 % entre 1990 et 2030. Aujourd'hui, la Ville de Lyon souhaite porter une nouvelle ambition et c'est un honneur pour moi de vous la présenter au sein de ce conseil d'arrondissement.

Tout d'abord, il s'agit de déclarer l'état d'urgence climatique. En effet, tant que la neutralité carbone ne sera pas atteinte à l'échelle planétaire, la Ville de Lyon doit se reconnaître officiellement en situation d'urgence climatique. Ce n'est pas seulement une question scientifique, abstraite, ni une fatalité ; elle reconnaît par cette déclaration sa responsabilité à prendre toute sa part dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre dont elle est directement ou indirectement responsable. Elle reconnaît également qu'il lui appartient de construire une voie possible de transition écologique et solidaire. Cette déclaration implique de renforcer l'engagement de la Ville pour faire du climat une grande priorité du mandat en cours. Dans toutes les politiques publiques concernées par les champs de compétence de la Ville de Lyon, dans toutes les délégations et tous les services municipaux. Ces transitions écologiques c'est l'opportunité d'inventer à Lyon collectivement avec chaque Lyonnaise et chaque Lyonnais dans le respect des diversités, des manières de bien vivre qui bénéficient en priorité aux personnes les plus fragiles et créer de meilleurs modes d'habiter, de se déplacer, de manger, de travailler, de consommer, de se former, de se cultiver, de s'engager, de se distraire, de s'épanouir. Concrètement, il s'agit ensuite de faire du climat un fil conducteur du plan de mandat. Il vous sera présenté un peu plus tard, mais cette priorité accordée au changement climatique met en cohérence les six priorités pour faire de Lyon une ville réconciliée avec le vivant, qui s'inscrit dans les limites planétaires, résiliente et enracinée dans son bassin de vie, inclusive où chacun et chacune a une place impliquante pour faire une société autrement, pour donner envie, donner confiance. Une ville de la coopération. L'enjeu climatique se retrouvera inscrit dans chacun de ces actes, dans la végétalisation du territoire, l'apaisement des mobilités, l'adaptation au climat chaud, le développement de solutions moins polluantes accessibles à tous et toutes, la réalisation d'actions proposées par les citoyens et les citoyennes.

Fil conducteur du plan de mandat, le climat sera également, bien sûr, une priorité de la programmation pluriannuelle des investissements. Cette priorité se traduit concrètement par des crédits importants pour l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments municipaux, de l'éclairage urbain et de la flotte de véhicules. Et pour la création de nouveaux espaces végétalisés partout où c'est possible : forêt urbaine, densification des plantations de voiries, des écoles et des crèches pour rafraîchir la ville et l'adapter au réchauffement climatique.

Par ailleurs, la Ville de Lyon élargira le périmètre des émissions suivies dans le plan climat. Aujourd'hui, la Ville de Lyon mesure les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie de son patrimoine

immobilier. Demain, elle prendra également en compte les émissions liées aux factures d'énergie payées par des tiers tels que les associations hébergées par la Ville. Par ailleurs, la Ville est responsable d'émissions de gaz à effet de serre indirect issues de la production et du transport des objets et aliments qu'elle achète, des travaux sur les bâtiments, du carburant, de ses produits financiers ou de ses données numériques. Conformément aux recommandations de l'Agence nationale de la transition écologique, l'ADEM, la Ville de Lyon inclura dans son bilan, au-delà du minimum légal, ses émissions indirectes. Élargir ce périmètre revient à tripler la quantité de gaz à effet de serre sur laquelle la Ville s'engage. Sur cette base, la Ville devra bien sûr renforcer les objectifs du Plan Climat-Air-Énergie révisés fin 2019 et déclinera cinq volets : sobriété et efficacité énergétiques, recours aux énergies renouvelables autant que possible, utilisation de matériaux stockant du carbone, compensation des émissions résiduelles, adaptation au changement climatique et résilience du territoire dans la justice sociale et la réduction des inégalités environnementales. Pour sa comptabilité carbone, la Ville de Lyon, par ailleurs, changera d'année de référence, puisqu'en fait, ce n'est qu'en 2019 que l'on pourra effectivement consolider l'ensemble des données nécessaires au suivi du périmètre élargi que je viens de vous décrire. Dans ce cadre, quels sont les objectifs ? La Ville de Lyon visera une réduction d'un facteur 4 entre 2019 et 2050 de ses émissions de gaz à effet de serre ; un objectif de réduction de 30 % entre 2019 et 2030 avec un objectif intermédiaire de réduction de 15 % entre 2019 et 2025. La Ville de Lyon fera *a minima* un suivi annuel du plan climat en associant l'exécutif, les maires d'arrondissement et les présidents et présidentes des groupes politiques siégeant au conseil municipal et elle communiquera largement sur les résultats de ce suivi. Un des enjeux majeurs de la stratégie de transition écologique pour respecter ces engagements, c'est bien sûr, le patrimoine et les consommations énergétiques de ces bâtiments. Pour cela, la stratégie visera la sobriété dans les usages pour les services municipaux et leurs usagers ; le raccordement des bâtiments aux réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables ; des critères de haute valeur environnementale dans ces prochains marchés énergétiques ; le recours aux matériaux de construction peu émissifs, biosourcés ou géosourcés ; l'intégration des enjeux d'adaptation au changement climatique pour le bien-être des usagers, par exemple : qualité de l'air intérieur, confort d'été, végétalisation. Enfin, la Ville de Lyon renforcera l'implication de tous les acteurs du territoire et au-delà. En effet, consciente que l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre sont en dehors de son propre périmètre, la Ville de Lyon renforcera son rôle de relai de la politique Climat-Air-Énergie de la Métropole. Elle associera notamment les conseils d'arrondissement et les conseils citoyens dans le suivi du plan d'action. Elle se donne l'ambition de faire coopérer toutes les actrices et tous les acteurs du territoire pour une ville plus agréable, plus respirable, apaisée et végétalisée, une ville sobre en carbone et en énergie, mais riche de créativité, de convivialité et de solidarité. À ce titre, je souhaitais parler de la dernière réunion du CVAL où justement, lors du temps d'échange inter associatif, il a été proposé la mise en place d'une commission dédiée à la sensibilisation à l'écologie et à l'environnement. Elle pourra bien sûr, également, participer au suivi de ces engagements. Je peux également témoigner de l'importance de ces enjeux au sein des commissions Nature en Ville, Urbanisme, mais aussi Vie Sociale du conseil de quartier de Gerland auquel je participe.

Enfin, la Ville de Lyon est également consciente que ses objectifs climatiques jusqu'à la neutralité carbone ne pourront être atteints que grâce à des transformations profondes des cadres nationaux et internationaux. C'est pourquoi elle rejoint la campagne « Cities race to zero », c'est-à-dire la course vers zéro émission du réseau C40 qui rassemble une centaine des plus grandes villes du monde. Elle s'impliquera activement également pour faire évoluer le cadre réglementaire lorsqu'il freine ou bloque l'atteinte de ces objectifs climatiques.

Toutes ces présentations étant faites, je vous propose, mesdames et messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

- Premièrement, la Ville de Lyon déclare l'état d'urgence climatique ;
- Deuxièmement, le climat constitue un enjeu central du plan de mandat et de la programmation pluriannuelle des investissements ;
- Troisièmement, sur le périmètre élargi décrit précédemment, la Ville de Lyon adopte l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre de 30 % entre 2019 et 2030, avec un objectif intermédiaire de réduction de 15 % en 2025 ;
- Le plan d'action Climat-Air-Énergie sera actualisé sous 1 an pour atteindre cet objectif ;
- Cinquièmement, une stratégie de transition écologique du patrimoine sera présentée d'ici fin 2021 ;
- Et enfin, sixièmement, la population sera associée régulièrement et sur le long terme.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame PASIECZNIK. Est-ce que cela appelle des interventions ? Oui, Monsieur GRABER. Allez-y.

Mme GRABER : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, vous souhaitez aujourd'hui prononcer l'urgence climatique pour notre ville dans un document monolithique avec la préservation des ressources naturelles et la lutte contre le réchauffement climatique comme seule boussole. Si nous ne pouvons que souscrire aux enjeux environnementaux pour notre territoire, la prédominance de ce sujet sur toute autre considération nous inquiète. Est-ce que la préservation du climat est la seule et unique des priorités ? Une priorité qui s'impose à tous sans concertation, sans états généraux auxquels votre majorité est pourtant attachée, au détriment des libertés et du libre arbitre de chacun. La liberté. La liberté est la grande absente de cette délibération. Liberté qui n'a pas le droit de citer dans un document où règnent les mots « devoir », « nécessité », « priorité ». Comment voulez-vous associer les Lyonnaises et Lyonnais à cette démarche si tout n'est qu'obligation, contrainte et rigidité ? Vous souhaitez d'ailleurs les impliquer dans cette démarche en les associant au plan d'action, mais vous ne précisez pas dans le document comment leur donner un réel pouvoir d'agir au quotidien pour les rendre acteurs de leur destinée dans leur propre environnement. D'autre part, est-ce que le climat est au-dessus des conditions de vie de nos concitoyens et notamment des plus démunis ? Une seule fois, le terme « social » est cité dans votre document. Une seule fois pour y être accolé à la réduction des inégalités environnementales. Sauver la planète n'a de sens que si nous sauvons les femmes et les hommes qui y vivent dans des conditions soutenables et équitables. L'amélioration des conditions de vie des personnes les plus en difficulté ne passent pas exclusivement par l'accès à un espace vert de proximité, ni par l'utilisation des modes actifs de transport. À l'heure d'une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent, la souffrance bien réelle de certains de nos concitoyens, je pense en particulier aux étudiants, mais pas que, mérite toute notre attention. Elle doit avoir le même degré d'importance que la lutte pour le climat. Ainsi, nous aurions préféré, Madame la Maire, chers collègues, que soit déclaré l'état d'urgence écologique, économique et social.

Enfin, il manque à cette feuille de route des outils de mesure des engagements pris avec une photographie de départ, vous en avez un petit peu parlé, qui permettrait d'observer la trajectoire des 5 prochaines années. Vous nous dites que c'est le dernier mandat pour le climat, raison de plus pour connaître les indicateurs, les jalons, pour montrer comment vous allez redresser la barre. Il serait également fondamental que vous intégriez la mesure de l'impact social des engagements climatiques pris. Au final, ce document apparaît bien idéologique, déconnecté de la réalité vécue par nombre de nos concitoyens pour lesquels la fin du mois est la seule perspective. Nous regrettons vivement que les aspects sociaux et ceux relatifs à la liberté et au pouvoir d'agir ne soient pas intégrés ou en tout cas pas suffisamment intégrés.

Enfin, nous vous demandons clairement de nous préciser les instruments de mesure, les indicateurs que vous allez mettre en œuvre pour suivre cette trajectoire. Dans cette attente, nous ne voterons pas cette délibération, nous voterons contre, je voterai contre cette délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur GRABER, c'est noté. Je tiens quand même à rappeler que les victimes du changement climatique sont bien souvent les plus précaires, et donc, quand on lutte contre le changement climatique, il y a aussi évidemment une dimension de justice sociale. Je pense au niveau global où c'est les pays du Sud qui sont engloutis par les eaux du fait du changement climatique induit principalement par les pays du Nord. Et je pense au niveau plus local aux victimes de la pollution de l'air qui sont celles qui habitent au-dessus des boulevards à l'Est lyonnais et qui pâtissent des maladies liées à la pollution de l'air. Donc, finalement, la lutte contre le changement climatique, c'est aussi la lutte pour la justice sociale et c'est un combat global que, j'espère, nous pourrons mener tous ensemble. Pour la question des outils de suivi, ça va être très vite précisé, notamment par Sylvain GODINOT, l'adjoint qui suit cela à la Ville. Un tableau est en cours de constitution pour suivre au mieux les évolutions des émissions et la baisse de ces émissions dues à la Ville de Lyon.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur cette délibération ? Monsieur GEOURJON, pardon, je ne voyais pas votre main. Allez-y, je vous en prie.

M. GEOURJON : Ce sera plus une explication de vote ou une explication pour laquelle je ne prendrai pas part au vote. Je suis globalement d'accord sur ce que vous avez dit sur l'urgence climatique et sur la nécessité d'agir et d'agir rapidement, mais dans le même temps, je trouve que cette déclaration de principe sur laquelle, encore une fois, je suis en grande partie d'accord, n'est valable que si derrière on met en place un plan d'action, des indicateurs pour l'évaluation. Et donc, en l'absence de précisions suffisamment claires sur les indicateurs utilisés et le plan d'action et la globalité de la politique municipale sur ce mandat, je ne prendrai pas part au vote.

Mme LA MAIRE : Merci. Je vous propose donc de passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? C'est noté. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Non, Madame DESRIEUX, vous n'avez pas pris part au vote, on ne peut pas faire les deux. Cette délibération est adoptée. Précisez votre vote, Madame DESRIEUX, parce que je n'ai pas bien compris.

Mme DESRIEUX : Je m'excuse. Excusez-moi, j'ai un peu confondu « ne pas prendre part au vote » et voter « abstention ». Veuillez m'excuser, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Donc, c'est noté pour l'abstention, merci à vous. Donc, la délibération est adoptée. Merci à Madame PASIECZNIK de l'avoir portée et puis, on pourra peut-être vous donner la parole dans quelques mois sur les indicateurs de suivi, puisque ça questionne. Merci à vous.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
VOTE CONTRE : M. GRABER
ABSTENTION : Mme DESRIEUX
NE PARTICIPE PAS AU VOTE : M. GEOURJON**

2 – 2091 - Plan de mandat 2021-2026 de la Ville de Lyon, Secrétariat général de la Ville de Lyon, Direction des Assemblées

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer à la délibération suivante qui n'est autre que le plan de mandat 2021-2026 que je vais essayer de présenter succinctement. C'est un exercice particulier qui ne se fait pas forcément habituellement dans les autres collectivités, mais l'idée, c'était un peu de donner à voir sur ce que la nouvelle majorité comptait faire dans ce mandat, et donc, c'est finalement un texte qui accompagne la programmation pluriannuelle d'investissement qui elle, est un petit peu plus technique et centrée sur le projet. Voilà, pour expliquer un peu le contexte dans lequel on s'inscrit. On va vous passer, pas forcément aux élus, mais plutôt au public, un petit diaporama pour rendre ça un peu plus didactique. Ça arrive. Peut-être commencer par dire que oui, c'est la lutte contre le changement climatique qui est le socle de ce plan de mandat, mais c'est aussi de... Voilà, on peut passer peut-être à la première diapo... C'est d'adapter la ville aux grands défis contemporains. On vient de parler de la crise climatique, de la crise environnementale, on est en pleine crise sanitaire, donc ça fait évidemment partie des orientations de la nouvelle majorité. Comment répondre à cette crise sanitaire, et puis la crise économique et sociale qui a commencé depuis bien longtemps, mais qui va être creusée à la sortie de cette crise sanitaire. Voilà un petit peu dans quel contexte s'inscrit ce plan de mandat, c'est finalement : comment adapter la ville à ces crises, et donc, c'est la définition de la résilience. Nous avons un document-cadre pour ces politiques municipales qui fixe nos orientations et nos priorités. C'est ce plan de mandat que je vais vous présenter et il est articulé à la programmation pluriannuelle des investissements d'un montant de 1,25 milliard d'euros et qui vous sera présenté après par Audrey HENOCQUE. Les valeurs cardinales, je n'y reviens pas, nous en avons parlé. Évidemment, la transition écologique, puisqu'un tiers de la PPI est consacré à la transition écologique, la relance économique, la justice sociale et l'équité territoriale et notamment un rééquilibrage, peut-être, de ce qu'il se faisait entre certains arrondissements, et le 7^e avait du retard à rattraper en la matière et c'est ce que l'on fait à travers ce plan de mandat et de la PPI.

Il y a eu une élaboration collective de ce plan de mandat, et donc, je souhaite remercier, évidemment, le maire et puis l'exécutif municipal qui a pris le temps d'écouter les maires d'arrondissement, d'entendre les diagnostics

des territoires, les remontées, etc., et puis, qui a fait aussi un séminaire avec l'ensemble des conseillers municipaux de la majorité afin de prioriser ce qui devait apparaître dans ce plan de mandat. Ce plan de mandat répond à un certain nombre de défis. Des défis qui sont nombreux et qui impliquent un travail conséquent, mais il y a vraiment urgence à agir sur tous ces termes.

Le premier des défis, c'est de faire de Lyon la ville des enfants. C'est donc le premier poste d'investissement pour la Ville, puisque la ville des enfants représente 34 % des investissements du mandat, c'est-à-dire 425 millions d'euros pour les actions qui touchent à l'enfance et à la petite enfance. Ça répond finalement à une dette un peu patrimoniale qui nous était laissée, puisque dans le 7^e, il y a encore des enfants qui sont à l'école dans des préfabriqués et donc, on doit investir pour l'avenir, l'avenir de nos enfants, en construisant des écoles, en construisant des crèches, et puis surtout en les construisant de manière plus résiliente avec des cours d'école débitumées, végétalisées et dégenrées, c'est ce que l'on s'attache à faire à travers ce plan de mandat. Autour des écoles, il y a aussi la question, évidemment, de la sécurisation et de l'apaisement aux abords des écoles, et donc, c'est le travail que l'on mène actuellement autour des écoles Gilbert Dru et de l'école Marc Bloch.

Deuxième enjeu, une ville pleine de vitalité. C'est Madame PASIECZNIK qui nous l'a expliqué, le changement climatique doit nous pousser à agir dès maintenant via un plan de végétalisation massif. Il y a des petites opérations qui se font avec les habitants et qui s'appellent Jardins de rue, mais il y a aussi des grosses opérations qui sont prévues et notamment, je pense à l'extension des parcs Blandan et Gerland. Dans la ville pleine de vitalité, il y a aussi des questions sur la densité urbaine que l'on se pose avec Raphaël MICHAUD et l'on travaille notamment autour de l'îlot Mazagran pour réussir à trouver le bon équilibre de densité urbaine. Et puis, aussi, la création de ponts entre l'urbanisme et le social qui doivent marcher ensemble. Et par exemple, sur les projets de la Place Gabriel Péri ou de la Cité Jardin, on essaie d'allier ces deux dimensions pour finalement répondre le plus justement aux besoins des habitants de ces endroits.

J'ai fait la ville des enfants, une ville pleine de vitalité, une ville apaisée et agréable à vivre. C'est la ville où chacun, chacune, doit pouvoir profiter d'un espace public, où les trottoirs sont praticables, même en fauteuil, où les enfants peuvent traverser la rue sans avoir peur, où l'on peut circuler, quel que soit son mode de déplacement. Et donc, on a commencé notamment en mettant des zones de stationnement pour les trottinettes à Debourg, la création de zones de rencontre dans certains endroits de l'arrondissement. Je pense devant l'école Julie-Victoire Daubié ou alors devant la placette Salomon Reinach, des zones de stationnement pour les vélos cargos, bref, un changement de pratique autour de ces espaces publics pour que tout le monde puisse y trouver sa place.

Une ville inclusive et accueillante, c'est aussi une tradition quand même dans le 7^e arrondissement qui accueille toutes les cultures, qui a été la porte de Lyon pendant bien longtemps. Et donc, la tradition humaniste de Lyon irrigue tous nos quartiers du 7^e arrondissement avec la Place des Pavillons et sa culture ouvrière, avec le quartier asiatique, avec l'accueil des étudiants, les étudiantes chaque année dans le 7^e arrondissement. Et donc, dans ce plan de mandat, nous nous attacherons à maintenir ces traditions avec aussi des actions de solidarité. Et je voudrais illustrer là-dessus un engagement sur les bains douches du 7^e arrondissement où l'on est le seul arrondissement de Lyon à avoir encore des bains douches et l'on voudrait renforcer un accueil digne des personnes qui viennent aux bains douches en proposant au sous-sol de ces bains douches une laverie solidaire afin que la douche puisse aller de pair avec retrouver des vêtements propres et ensuite, on repart de manière un petit peu plus digne de cet endroit-là. Ce sont des travaux dont je suis ravie de voir inscrits au plan de mandat et à la PPI en termes de solidarité.

Et puis, dernier point de ce plan de mandat - je vais vite, parce qu'il y a beaucoup, beaucoup de choses dans le plan de mandat – Lyon, une ville audacieuse. C'est notamment des accords dans les nouveaux réseaux internationaux. Je pense par exemple au réseau Icorn qui est le réseau des villes accueillantes pour des artistes et des activistes du monde entier. Chez nous, il y a aussi un bouillon de culture dans le 7^e arrondissement, je pense au Croiseur, à la Halle Tony Garnier, mais aussi aux street artistes, et donc, il y aura un soutien de la Ville de Lyon à tous les artistes de la culture, petits comme gros, pour faire de Lyon une ville audacieuse.

Et puis, un mot, quand même, sur le féminisme en ce lendemain de 08 mars, je pense que l'on peut avoir l'ambition de rendre Lyon, une ville féministe avec notamment le déploiement d'une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes, avec l'élaboration des budgets sensibles aux genres. Et puis, du coup, ça va être élaboré au niveau de la mairie centrale par Audrey HENOCQUE, et la mairie du 7^e arrondissement sera aussi

pilote de toutes les mairies d'arrondissement sur la question du budget sensible aux genres dont je suis particulièrement attachée.

Enfin, je voudrais terminer par vous dire que ce plan de mandat est un point de départ, que nous allons le mettre en œuvre dans le cadre d'une démocratie renouvelée et donc, c'est pour ça que l'on part sur ce plan de mandat. C'est une transparence de dire : voilà ce que l'on compte faire. Et puis, au fur et à mesure de sa mise en œuvre, on va pouvoir recueillir des expertises d'usagers, par exemple dans les commissions mixtes paritaires, nous allons recueillir la parole des usagers, la parole des associations. C'est ce que l'on fait au travers du conseil de la vie associative et locale. Et puis, on a aussi des objectifs de transparence et de redevabilité via certains indicateurs, notamment le baromètre du bien-être qui va être mis en place par Chloé VIDAL, le tableau de bord de la transition, c'est ce que l'on évoquait tout à l'heure, qui intégrera les 17 objectifs du développement durable de l'ONU. Et puis, un suivi aussi, très précis, des réalisations de la programmation pluriannuelle d'investissement.

Voilà globalement ce que je peux vous dire rapidement sur le plan de mandat avec quelques illustrations du 7^e arrondissement.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce plan de mandat ? Oui, Monsieur GRABER, ensuite, je crois que j'ai Monsieur BOSETTI, Madame TOMIC et Monsieur MONOT. Allez-y, Monsieur GRABER. Madame DESRIEUX, vous levez la main ? Non, allez-y, Monsieur GRABER.

M. GRABER : Merci, Madame la Maire. Chers collègues. Vous nous présentez ce soir le plan de mandat 2021-2026 de la Ville de Lyon ainsi que la programmation pluriannuelle des investissements y référant. Ces documents complémentaires soulèvent un certain nombre de questionnements et de problématiques. Tout d'abord, sur le montant de cette PPI, 1,25 milliard d'euros d'investissement. La diminution de moitié de notre auto-financement et l'augmentation à près de 11 ans de notre capacité de désendettement.

Madame la Maire, chers collègues, la gestion d'une collectivité comme la nôtre n'est pas l'affaire d'un sprint sur 5 ans, mais d'une course de fond. Une course de fond qui nécessite de la prévoyance, de l'anticipation, une recherche d'équilibre financier, une politique soutenable qui laisse aux futures générations une capacité à agir. D'autre part, je m'interroge sur les ressources humaines de notre collectivité pour porter autant d'investissements alors que les services sont déjà en suractivité et que plusieurs projets sont reportés d'année en année faute d'équipes de projets dédiées. Je pense en particulier, et vous serez d'accord avec moi, je pense, à la Cité Jardin. Votre majorité est honnête en précisant qu'en 2026, il restera 450 millions d'euros d'investissement à réaliser. Tout ne sera donc pas fait. Mais pour réaliser ce qui le sera, nous voulons savoir quels moyens supplémentaires seront mis en œuvre en interne ou en externe pour tenir l'ensemble des projets prévus. Également, cette PPI reprend la quasi-totalité de ce qui a été engagé sous la fin du mandat précédent, notamment en matière scolaire, en y ajoutant opportunément quelques touches vertes dont on peine parfois à voir toutes les déclinaisons concrètes. Des reprises, oui, mais avec moins d'ambition et avec d'autres priorités que celles souhaitées par les Lyonnaises et les Lyonnais. J'ai notamment des inquiétudes sur les besoins scolaires pour les années 2025 et 2026. Les deux groupes scolaires que nous avons lancés en 2018, le groupe Cronstadt en face des chalets et celui de Ginkgo, Croix-Barret, qui seront inaugurés en 2022 et 2023, ne suffiront pas à absorber l'évolution démographique de Gerland. De même pour la CSI où les tableaux PPI qui nous sont transmis montrent même une diminution de l'enveloppe d'investissement par rapport à ce qui était initialement prévu. Peut-être allez-vous nous dire qu'en dédensifiant la ville, comme certains souhaitent le faire, cette évolution sera contenue. J'ai des doutes, ayant notamment appris que votre majorité souhaite le lancement simultané et immédiat de toutes les opérations immobilières sur la ZAC des Girondins alors que leur étalement jusqu'en 2026, voire 2028, aurait justement limité une progression démographique trop forte sur les équipements publics. De même pour les salles associatives et pour les familles qui font cruellement défaut, cela a été rappelé tout à l'heure lors des questions du CVAL. Rien dans les documents transmis sur le projet inter-association dans le Parc Blandan sur lequel vous vous étiez pourtant engagée. Rien sur l'extension de la Maison Ravier dans le bâtiment mitoyen (l'ancien cinéma que la Ville avait pourtant racheté en 2019). Et qu'en est-il des travaux sur la mairie suite au départ de la police nationale dans quelques mois.

Vous qui n'avez eu de cesse de pointer le manque d'anticipation de la majorité précédente, les groupes scolaires modulaires dans le Parc Blandan notamment, je regrette que vous ne fassiez pas mieux. En tout cas, à l'heure actuelle.

Enfin, nous nous interrogeons sur l'idéologie sous-jacente à votre plan de mandat. Ainsi, découvre-t-on dans les différents documents qui nous sont transmis que la priorité en termes d'éducation est d'inscrire l'école dans une démarche de transition écologique avant même de mentionner le développement et l'épanouissement des enfants. De même, en direction de la petite enfance où vous ambitionnez d'accompagner les enfants et les familles dans la transition écologique dès le plus jeune âge avec de nombreux projets liés à la nature et à l'économie circulaire. De même encore avec la culture où il serait question de choisir les expositions et les artistes présentés dans les institutions, c'est en bas de la page 34 du plan de mandat.

Nous attirons ici votre attention sur la ligne rouge qui sépare d'un côté le rapprochement de nos concitoyens avec des problématiques liées à la nature pour améliorer leur quotidien, et de l'autre, l'insertion d'une idéologie dans nos écoles ou dans nos institutions. Si la première est souhaitable, et j'y souscris, la seconde est inacceptable.

Ce plan de mandat et cette PPI nous paraissent enfin très déconnectés de la réalité que nous vivons et qui s'impose à nous tous. Si la crise du Covid est bien présente dans votre introduction, elle a pourtant disparu dans le reste des documents. Or, il ne s'agit pas d'un problème ponctuel, cette crise est appelée à durer. Sanitairement, nous n'en voyons pas encore le bout, même si nous pouvons raisonnablement penser que le pire est derrière nous. Mais c'est surtout socialement et économiquement avec des effets qui ne sont pas encore tous identifiés et des conséquences qui s'inscrivent sur le long-terme. Les besoins et les attentes des Lyonnaises et des Lyonnais en seront impactés et vous demanderont d'être suffisamment souples pour adapter votre politique. Or, le plan que vous nous proposez fait l'impasse sur cette situation sanitaire et sur les évolutions et souplesses nécessaires. Parce qu'il impacte donc durablement la capacité à agir de notre Ville, parce qu'il n'est pas assez ambitieux et qu'il répond mal aux besoins, en particulier : salles associatives et écoles dans le 7^e, parce qu'il est empreint d'idéologie, en tout cas, c'est ce que l'on en perçoit à sa lecture. Et enfin, parce qu'il n'intègre pas suffisamment les conséquences de la crise économique et sociale que nous traversons actuellement, je voterai comme mon groupe : contre ce plan de mandat et contre cette PPI.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur GRABER. Je considère donc que vous avez fait une intervention conjointe sur les deux rapports. Comme on n'a pas encore présenté la PPI, vous aurez, je pense, certaines réponses dans la présentation de la PPI.

M. GRABER : Je vous en remercie par avance.

Mme LA MAIRE : Je vous en prie. Monsieur BOSETTI, vous avez la parole.

M. BOSETTI : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, du coup, j'interviendrai moi sur ce rapport au nom des élus de Lyon en Commun sur le plan de mandat pour dire qu'avec plus de 80 pages dans le plan de mandat, 80 pages d'action, il est bien sûr impossible, ce soir, d'être exhaustif. Donc, l'idée est de mettre en avant quatre enjeux politiques forts qui ont motivé notre engagement à Lyon en Commun au moment des élections municipales.

Le premier point, c'est que nous nous sommes battus pour que Lyon redevienne une ville à vivre et pas une ville à vendre. C'est-à-dire une ville qui soit capable de loger à nouveau ses familles, et toutes ses familles, y compris les plus modestes. La Métropole et la Ville travaillent désormais sur une nouvelle politique du logement, à savoir : 25 % de logement sociaux à 5 ans, à Lyon ; un accès à la propriété facilité avec le développement du bail réel solidaire ; l'encadrement des loyers ; l'amélioration de l'habitat, par exemple, dans le 7^e, sur les Cités Jardin ou Gabriel Péri. Une ville à vivre et pas à vendre, c'est aussi ne pas laisser aveuglément les clés de la ville au secteur privé. Ça veut dire : réguler les hauteurs et la densité face à l'appétit des promoteurs immobiliers comme nous allons le faire, en tout cas, aujourd'hui, le corriger à Mazargan et à Gerland. C'est conserver aussi la gestion en régie publique de nos savoir-faire à l'image de notre choix récent, culturel, pour la halle Tony Garnier. C'est négocier également avec le LOU pour que la piscine de Gerland, bêtement cédée au privé sur le mandat précédent, ne soit pas inaccessible aux habitants demain.

Le second point, c'est que nous souhaitons privilégier à travers notre action politique, les services publics du quotidien aux grands projets inutiles. Eh bien, j'ai envie de dire ce soir : bienvenue aux 39 écoles reconstruites, rénovées ou agrandies à l'échelle de la ville. Bienvenue aux 22 crèches tant attendues sur la ville de Lyon

après des années d'abstinence de crèches municipales. Bienvenue également aux treize équipements sportifs qui seront créés, reconstruits ou rénovés. Nous héritons d'une dette patrimoniale qui est monumentale, qu'il nous faut rattraper et nous allons engager, à travers le rapport suivant, 1,2 milliard d'euros sur la PPI. C'est-à-dire le double qui a été consacré aux investissements sur le mandat précédent pour véritablement remettre à niveau le service public, pour revaloriser un patrimoine qui était souvent déprécié et énergivore. Et le 7^e arrondissement, par exemple, qui avait le bonnet d'âne de l'offre d'accueil en crèche se voit doté sous ce mandat de cinq nouvelles crèches et de trois relais d'assistantes maternelles supplémentaires. Je laisserai ma collègue Aurélie GRIES en parler un petit peu plus précisément tout à l'heure. Nous allons lancer plus d'une dizaine d'opérations de requalification sur nos équipements sportifs, sans oublier deux nouveaux groupes scolaires, ils ont été cités : l'extension du groupe scolaire Veyet, la création aussi d'un pôle social et culturel aux Girondins et également, à ne pas oublier, une laverie associée aux bains douches Delessert.

Le troisième point sur lequel je voulais insister ce soir, c'est que nous nous étions collectivement engagés à gouverner autrement. Alors, autant dire qu'il était facile de faire mieux tant la concentration des pouvoirs et la dérive solitaire de Monsieur COLLOMB étaient devenues caricaturales sur les dernières années du mandat. Du coup, nous démultiplions ces premiers mois de mandat les concertations. Sur Péri, sur Mazargan, sur les Cités jardins où nous allons amorcer le processus, sur Duvivier, sur Fontenay. Nous allons également franchir un cap en matière de participation avec l'instauration du budget participatif. Soit près de 25 millions d'euros à discrétion des citoyens pour nos rues, pour nos parcs, pour nos bâtiments, là aussi à l'échelle de la Ville de Lyon. L'initiative, nous la redonnons également aux acteurs locaux. Dans le 7^e, ça s'est traduit ce soir à travers l'exemple du conseil de la vie associative qui permet d'interpeller directement les élus en séance. Et puis, nous rencontrons actuellement les conseils de quartier, c'était le cas encore aujourd'hui, pour réfléchir avec eux à de nouveaux moyens d'impliquer les habitants. Et nous doublons, d'ailleurs, le budget annuel qui est alloué à leurs initiatives à travers l'appel à projets des conseils de quartier. Et puis, je dirais qu'après 20 ans passés hors-la-loi, nous redonnons enfin, et il était temps, toutes leurs prérogatives aux mairies d'arrondissement à travers le respect de la loi Paris-Marseille-Lyon.

Je conclurai mon propos sur le quatrième enjeu politique fort pour moi de ce plan de mandat, c'est bien sûr l'enjeu écologique. Pour dire qu'après les bacs à fleurs de la rue Édouard Herriot, qu'après la promotion intempestive du tronçon ouest du périphérique ces dernières années, ou encore des gadgets de la smart city, il était temps d'entrer dans le XXI^e siècle : éco rénovation du patrimoine municipal, forêt urbaine, végétalisation des cours d'école et des crèches, piétonnisation des rues, réseau express vélos, zones à faible émission, tarifs sociaux aussi dans les TCL, incitatifs. Des nouvelles lignes fortes pour desservir le 7^e arrondissement, comme la ligne de tram qui est envisagée vers Saint-Fons, le téléphérique vers Francheville, le métro aux hôpitaux sud à Saint-Genis, pour le métro B. J'ai envie de dire, chers collègues, dans le 7^e, comme ailleurs dans les autres arrondissements, ce plan de mandat est pour nous à Lyon en Commun un nouveau souffle et va nous permettre assurément de changer d'air.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. Madame TOMIC.

Mme TOMIC : Merci, Madame la Maire. Mesdames et messieurs, chers collègues, le plan de mandat qui vient de vous être présenté s'inscrit, vous l'aurez compris, dans le cadre de l'écologie politique qui n'est pas une idéologie, mais qui repose sur trois piliers : la lutte contre le dérèglement climatique, la préservation du vivant et l'adaptation de nos sociétés, la justice sociale et la réduction des inégalités, le renforcement de la démocratie locale et l'implication de tous et toutes dans le processus de décision. Ces trois piliers sont fondamentaux et interdépendants, l'un ne peut pas se faire sans les deux autres.

Pour ma part, je voudrais insister sur les politiques sociales qui vont être mises en œuvre durant ce mandat, visant à faire de Lyon une ville plus inclusive, plus juste, plus accueillante et hospitalière. À l'échelle de la ville, je souhaite rappeler quelques idées fortes qui s'appliqueront, bien entendu, à notre arrondissement. Nous mettrons en place une politique d'optimisation de l'utilisation du foncier et des bâtiments vacants, notamment via l'outil des occupations temporaires. Nous tendons à atteindre l'objectif de 25 % de logement social à la fin du mandat. Cela vient d'être évoqué par Monsieur BOSETTI. Et concernant l'accès au logement, qui est un enjeu fort, effectivement, sur notre territoire, la mise en place de l'encadrement des loyers et le renforcement de la foncière solidaire sont deux outils importants mis en place par la Métropole et auxquels nous participons

pleinement. Nous développons également les actions de la Ville destinées aux personnes en situation de précarité, notamment via le CCAS, concernant par exemple l'accès à l'alimentation, à l'hygiène et la lutte contre le non-recours. Enfin, nous renforcerons notre politique d'accueil des personnes en situation de migration, de manière à garantir au mieux l'accès à leurs droits, le respect de leur dignité et de favoriser les liens entre nouveaux arrivants et sociétés d'accueil. Plus spécifiquement au niveau du 7^e arrondissement qui est, ça a déjà été rappelé, une terre d'accueil et de brassage des cultures, et ça, c'est vraiment un aspect primordial. Je reviendrai sur un point qui a déjà été abordé, c'est le projet de développement des bains douches Delessert. On l'a rappelé, c'est le seul équipement de ce type à l'échelle de la ville. Il sera d'ailleurs complété par la création d'un deuxième pôle hygiène dans un autre arrondissement. Actuellement, les bains douches Delessert accueillent de manière inconditionnelle environ 200 personnes chaque jour. Le sous-sol des bains douches sera aménagé pour accueillir une buanderie, laverie solidaire, de manière à pérenniser une expérimentation qui est menée actuellement de mise à disposition de machines à laver. Ces services sont essentiels à la préservation de la dignité des personnes et c'est bien là notre objectif. Par ailleurs, la mairie du 7^e, sous l'impulsion notamment de ma collègue, Madame Caroline RAMIREZ, adjointe aux solidarités de l'arrondissement, travaille en lien avec les acteurs du territoire à la recherche de solutions pour élargir l'accès à l'hygiène, toujours, en cherchant de nouveaux points possibles pour étendre le réseau des commerçants solidaires qui proposent des services aux personnes sans-abris. Pour mettre à disposition des lieux adaptés pour des activités associatives, notamment pour des actions de solidarité essentielles. Cela a été largement évoqué en début de ce conseil. Par exemple, dans le contexte de la crise sanitaire, nous accueillons dans des locaux de l'arrondissement la distribution de denrées de première nécessité aux étudiantes et aux étudiants qui sont durement touchés par cette crise. Le soutien aux associations et le dialogue retrouvé avec celles-ci sont pour nous indispensables, et je tiens d'ailleurs, pour terminer à saluer le travail essentiel réalisé au quotidien par les associations de solidarité et plus largement celles qui œuvrent à renforcer le lien social, à créer des passerelles, à favoriser l'inclusion et l'épanouissement de toutes et tous dans notre cité.

Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame TOMIC. Je cède la parole à Monsieur MONOT.

M. MONOT : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, nous votons ce soir ce plan de mandat 2020-2026 qui porte une belle ambition d'amplifier la transformation de notre ville de Lyon afin de la rendre plus apte à surmonter les grands défis de notre époque qui voit s'additionner comme vous l'avez rappelé, les crises climatiques, écologiques, sociales, démocratiques et sanitaires. Le groupe des Écologistes est fier de ce plan de mandat, fidèle à notre programme de campagne et fixant les priorités pour les années à venir à travers six grands défis. Parmi toutes les actions et les feuilles de route qui permettront d'atteindre nos objectifs, j'ai choisi ce soir de vous parler des mobilités et des espaces publics. Des sujets qui me tiennent particulièrement à cœur. Monsieur GRABER, vous me permettrez de parler vraiment spécifiquement de ces sujets de mobilité dans mon intervention, je vous rassure, ce plan de mandat traite de bien d'autres politiques publiques et investissements indispensables pour Lyon comme l'ont brillamment rappelé mes collègues, Laurent BOSETTI et Sylvie TOMIC précédemment. Les transports ont un fort impact sur l'émission de gaz à effet de serre et sont source de pollution de l'air et de pollution sonore importante dans notre ville. L'objectif sera d'accélérer la transition vers des mobilités décarbonées en offrant aux Lyonnaises et aux Lyonnais un ensemble d'alternatives à la voiture individuelle : la marche, le vélo, les transports en commun, le covoiturage ou encore l'autopartage. Il nous faudra modifier les équilibres d'occupation des espaces publics afin de retrouver une ville encore plus agréable à vivre, faisant davantage de place aux piétons. Cela sera rendu possible par l'adaptation de l'espace aux mobilités actives, par la piétonnisation des cœurs de quartiers, ou par l'apaisement des abords des écoles que nous avons commencé à mettre en œuvre dans le 7^e arrondissement. Bien sûr, la Métropole du Grand Lyon à travers ses compétences d'aménagement des espaces publics et de la voirie ou de la police de circulation portera une grande part de ses objectifs et jouera toute sa place à travers la réalisation de l'espace public apaisé et rééquilibré. Un grand réseau express vélos de 250 km dans le mandat pour se déplacer de façon sécurisée, confortable dans toute la Métropole. Un plan piéton ou encore la mise en place d'une zone à faible émission ambitieuse. Mais la Ville de Lyon, en tant que commune, a également à travers ses compétences un grand rôle à jouer sur ce volet. Elle le fera en lien avec la Métropole, mais aussi avec d'autres partenaires, comme le Sytral avec qui nous travaillons activement sur la future ligne T10 qui desservira Gerland ou encore

Lyon Parc Auto, ou Voies navigables de France. L'apaisement de notre ville passera d'abord par une réduction de la vitesse des véhicules et la mise en place de la Ville 30 comme dans bien d'autres grandes villes avant nous. C'est un enjeu de sécurité routière, mais aussi de lutte contre la pollution de l'air ou de la pollution sonore. Un piéton renversé par une voiture a 95 % de chance de survivre d'un choc à 30 km/h contre seulement 50 % à 50 km/h. Le trafic motorisé est de loin la première source de nuisance sonore en ville. Au-delà de 30 km/h, le bruit de roulement d'une voiture prend le dessus sur le bruit mécanique. Un véhicule électrique est aussi bruyant qu'un modèle thermique.

Un autre enjeu fort concerne l'occupation de l'espace public à travers le stationnement dont la Ville a la pleine compétence. Nos rues sont encore suroccupées par des voitures individuelles accaparant un espace précieux. La réappropriation et la végétalisation de l'espace public passeront par un rééquilibrage de cet espace et un élargissement des périmètres du stationnement payant. Une tarification au poids des véhicules sera également étudiée afin de privilégier les véhicules légers, moins imposants. Nous continuerons, comme Madame la Maire l'a rappelé, à mieux encadrer les flottes de trottinettes électriques à travers des emplacements de stationnement dédiés en cours de déploiement dans le 7^e arrondissement, et bientôt obligatoires.

Et enfin, pour finir, en parallèle des déplacements individuels, les transports de marchandises devront aussi être optimisés à travers un plan stratégique de logistique urbaine. Lyon est une grande ville avec des besoins forts d'approvisionnement ; nous avons dans le 7^e arrondissement le Port Édouard Herriot qui en est un outil majeur, mais nous avons besoin aussi de faire rentrer le secteur de la logistique en transition avec une logistique du dernier kilomètre vertueuse, optimisée. Sur le 7^e arrondissement, les premières aires de livraison du vélo cargo seront par exemple très prochainement mises en service.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Monsieur MONOT, et merci du coup aux trois derniers intervenants d'avoir illustré par des exemples ce plan de mandat.

Je le soumetts donc à vos voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, le plan de mandat est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
VOTE CONTRE : M. GEOURJON – M. GRABER
ABSTENTION : Mme DESRIEUX

Mme LA MAIRE : C'est vrai qu'on aurait presque pu faire une présentation conjointe puisque les interventions ont parlé des deux sujets, mais désormais, on va vous présenter la programmation pluriannuelle d'investissement, et donc, on va profiter de la présence d'Audrey HENOCQUE, première adjointe en charge des finances pour nous présenter ce qui a trait à la Ville de Lyon, et puis, moi, je m'attacherai à la PPI du 7^e arrondissement. Je cède la parole à Audrey HENOCQUE pour le début de la présentation.

3 – 1957 - Programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, Vote du Plan d'équipement pluriannuel et actualisation des Autorisations de programme (AP), Direction Générale des Services, Direction des Finances

Rapporteure : Audrey HENOCQUE et Fanny DUBOT

Mme HENOCQUE : Merci, Madame la Maire. En effet, je vais vous présenter quelques diapositives sur le mécanisme de cette programmation pluriannuelle des investissements et des enjeux au niveau de l'ensemble de la ville, même si mes propos font totalement échos aux problématiques du 7^e arrondissement. Et puis, Madame la Maire, en effet, précisera quelques exemples de projets portés pour le 7^e.

Tout d'abord, cette programmation pluriannuelle des investissements se caractérise par le fait qu'elle a été faite relativement rapidement puisqu'on l'a faite en moins de 9 mois quand elle avait été faite en plus de 18 mois sur le dernier mandat. Mais malgré cette volonté d'aller vite, parce qu'il y a urgence climatique, parce qu'il y a des besoins d'équipements publics et parce qu'il y a besoin de relancer l'économie dans le sens de la transition écologique, on a réussi à faire un travail très collégial au niveau de l'ensemble des membres de l'exécutif et de l'ensemble des maires de la ville. Et même également avec les maires d'arrondissement qui ont pu être

concertés. C'est vraiment une PPI collégiale et qui est partie des besoins qui ont été recensés par les mairies d'arrondissement et auprès des citoyens lors de la campagne électorale et après les élections et qui a été croisée avec les besoins qui ont été remontés par les services techniques de la Ville de Lyon. Cette PPI n'est pas une obligation, mais on a souhaité en faire une délibération comme on l'a indiqué pour le plan de mandat et on a essayé de la rendre assez précise. Le but de cette délibération, c'est de pouvoir indiquer les grandes autorisations de programme du plan d'équipement pluriannuel, donc les grandes sommes, mais on a illustré par des opérations qui nous semblaient particulièrement importantes. Mais on n'a pas une exhaustivité de l'ensemble des opérations listées dans cette délibération.

Donc, le cadre un peu global, vous le connaissez maintenant, c'est : 1,250 milliards d'euros pour cette PPI, et en effet, le taux de réalisation qu'on pense mettre en place, c'est entre 60 et 70 % avec des crédits de paiement qui pourraient jusqu'en 2026 avoir avoisiné 800 millions d'euros. Parce qu'évidemment, quand on lance la construction d'écoles, de crèches et d'autres équipements de cette ampleur-là, ils sont réalisés sur plusieurs années, et donc, il y a des réalisations qui se feront sous le futur mandat. Mais ça, c'est tout à fait classique. Je rappelle que sur la PPI qui a été votée par l'ancien mandat de 1 milliard 65 millions au final, l'ancienne mandature n'a réalisé que 615 millions d'euros, et donc, on a un glissement d'environ 400 millions d'euros pour continuer à financer les investissements engagés sous l'ancienne mandature.

Concrètement, pour le budget primitif qui sera aussi présenté au conseil municipal de fin mars, ça sera environ 150 millions d'euros de crédit de paiement qui nous permettront de commencer à mettre en œuvre notre projet. Juste, sur cette question-là de la mise en œuvre et pour répondre aussi à la question de Monsieur GRABER tout à l'heure, évidemment, une PPI, c'est un besoin de financement important, mais c'est aussi des ressources humaines pour le mettre en œuvre. Et c'est aussi pour ça que nous avons créé des postes supplémentaires qui seront..., dont la masse salariale sera présentée au budget primitif aussi pour pouvoir accompagner le déploiement de la PPI et puis accompagner ensuite l'équipement en fonctionnaires, des équipements municipaux tels que les écoles qui seront livrés dans les prochains mois.

Quels sont les grands objectifs de cette programmation pluriannuelle des investissements ? Comme ça a été rappelé tout à l'heure, c'est d'abord une PPI qui met en œuvre la transition écologique à travers à la fois une philosophie de sobriété, vous aurez remarqué qu'elle agit essentiellement en optimisant les équipements publics qui sont déjà dans notre patrimoine municipal pour le rénover, pour qu'il soit bien maintenu, qu'il soit confortable pour les usagers et qu'il soit moins dépensier en termes d'énergie et qu'il contribue à la transition écologique. Donc, on fait de la rénovation plus que de la construction de nouveaux équipements, sauf quand ceux-ci sont vraiment indispensables pour l'accueil des usagers, notamment. Et puis, également, toute une série de dépenses qui contribue directement à la réponse, à l'urgence climatique, qui a été rappelée tout à l'heure par Bénédicte PASIECZNIK sur à la fois la rénovation thermique des bâtiments, la question des véhicules ou encore la végétalisation. Cette PPI traduit également la volonté de la Ville de répondre aux besoins d'équipements de la Ville et là, je suis très étonnée par les propos de Monsieur GRABER tout à l'heure, parce que vous parlez d'idéologie écologique, mais en réalité, notre PPI et notre plan de mandat adressent l'ensemble des compétences municipales. Et vous retrouverez dans cette PPI la construction d'écoles, plus que sur le mandat précédent, la construction de crèches, plus que sous le mandat précédent, la construction et la rénovation des équipements sportifs, du social avec des investissements pour le CCAS, de bains douches, je pourrais lister beaucoup de projets. En fait, nous sommes pragmatiques et l'ensemble des secteurs de la Ville sont renforcés par rapport à la précédente mandature. Ce budget de PPI crée aussi pour la première fois sur Lyon un budget participatif qui permettra deux choses à nos concitoyens :

- Premièrement, sur une enveloppe de 25 millions d'euros environ, de pouvoir proposer des projets qui seront ensuite travaillés par les services et votés par les habitants et les habitantes de Lyon. C'est un peu la vision classique du budget participatif, mais qui va être déployée de manière ambitieuse sur tous les arrondissements de Lyon.
- Et la deuxième assertion de ce terme, c'est la possibilité de laisser les citoyens décider de ce qu'on va faire de certains espaces publics. Donc, des espaces publics à réinventer et pour lesquels nous interrogerons les concitoyens pour pouvoir coconstruire avec eux.

Enfin, cette PPI participe à la relance de l'activité économique par des marchés très importants qui vont être proposés aux acteurs économiques de notre territoire, mais en plus, au-delà du volume des commandes dont ils vont pouvoir bénéficier, comme c'est une PPI, on l'a vu, qui fait la part belle à la rénovation thermique des

bâtiments et à l'écoconstruction, on va encourager le secteur économique à développer leurs compétences sur ce champ-là.

Vous avez ensuite une diapositive qui vous montre la répartition de la PPI par secteur de politique publique. Pour la bonne compréhension des citoyens et des citoyennes, vous voyez, sur la colonne de gauche, les sommes qui correspondent à ce qu'on a dans la délibération de la PPI pour l'ensemble des douze secteurs traditionnels qui structurent le budget de la Ville auxquels on a rajouté un treizième à travers le budget participatif. Mais dans ces secteurs, il y a la ligne du « tous secteurs » à 165 millions d'euros. Elle est peu parlante pour les citoyens puisqu'il s'agit essentiellement d'enveloppes de mise en accessibilité, d'achat de fonciers, d'achat de véhicules, de maintenance, de désamiantage, de tout ce qui peut contribuer aux bâtiments publics de l'ensemble des autres secteurs. C'est pourquoi, pour essayer d'être toujours didactique et compréhensive par les concitoyens, la communication de la Ville se basera sur la colonne de droite où ce « tous secteurs » a été reventilé sur l'ensemble des politiques publiques selon une grille de répartition proportionnelle au volume de ces secteurs-là. C'est cette colonne de droite que vous retrouvez schématisée à travers un camembert dans le plan de mandat et qui vous montre l'effort de la Ville sur les différents secteurs. C'est assez parlant. Je serai rapide, juste pour rappeler en effet que l'on trouve en premier le secteur scolaire qui, associé à la petite enfance, est vraiment la première dépense de la Ville pour cette PPI. Le deuxième secteur en volume, c'est les espaces publics avec notamment les espaces verts à l'intérieur. Le troisième étant la culture et le patrimoine. Ça, c'est vraiment les trois secteurs qui ressortent en premier en termes de volume, mais il faut rappeler qu'en termes de progression, c'est l'ensemble des secteurs qui progressent et notamment solidarité et jeunesse, mais aussi sport et développement économique qui progressent fortement.

Une dernière diapositive, juste pour vous indiquer que cette programmation est proposée aujourd'hui à votre connaissance avec un niveau de détail assez important, mais non exhaustif, mais qu'il y aura encore, évidemment, des évolutions de cette PPI, parce qu'elle va vivre, elle va évoluer tout au long du mandat. Au niveau de la Ville, ça sera notamment les comités d'engagement qui ont lieu quatre à cinq fois par an où l'on prépare les délibérations du conseil municipal et où chaque opération est délibérée. Il y a également des revues de projets, évidemment, politique publique par politique publique. Au niveau de l'arrondissement, il faut plutôt noter la conférence annuelle de programmation des investissements dont la première a lieu déjà demain matin, qui a lieu une fois par an avant le vote du budget primitif. Mais il y aura également au moins une fois par an une réunion dans l'arrondissement où je viendrai faire le point sur la mise en œuvre de la PPI de manière globale. Sans doute accompagnée de Sylvain GODINOT, en charge de la transition écologique et du patrimoine. Ces réunions n'étant pas exclusives, d'autres réunions thématiques que pourront mener l'adjointe à l'éducation, l'adjoint à la nature en ville, etc., etc., auprès de la maire d'arrondissement pour pouvoir faire le point sur la mise en œuvre de cette PPI. Enfin, il y aura une clause de revoyure comme on s'est engagés à le faire en 2023.

Voilà les éléments que je pouvais donner à ce stade-là sur la programmation pluriannuelle des investissements, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame HENOCQUE, à la fois pour cette présentation, puis pour tout votre investissement sur cette séquence. Je vais du coup poursuivre avec les investissements prévus dans l'arrondissement et comme vous l'avez rappelé, la liste de la délibération n'est pas exhaustive, et donc il y a bien d'autres opérations qui sont prévues et notamment les opérations plus minimales ne sont pas forcément mentionnées dans la délibération. Mais elles sont bien prévues et certaines ont été mentionnées par Monsieur GRABER.

Rappeler dans quel cadre s'inscrit cette PPI pour le 7^e arrondissement, le cadre d'une évolution démographique importante, et notamment sur le secteur de Gerland, puisqu'entre 2019 et 2028, c'est plus de 6 000 logements qui vont voir le jour. Gerland correspond à 21 % de la construction neuve sur la ville de Lyon. Même si cela n'est pas notre choix, cette densité forte, cette « ville à vendre » comme l'a évoqué Monsieur BOSETTI, il faut répondre à cette évolution démographique à travers des investissements. En termes d'équipements publics et pour faire ce qu'on appelle nous la « ville du quart d'heure », c'est-à-dire répondre aux besoins vitaux à un quart d'heure de chez soi à pied ou 5 minutes à vélo. C'est bien une programmation pluriannuelle d'investissement pragmatique et non idéologique. L'idée, c'est de répondre aux besoins quotidiens des Lyonnaises et des Lyonnais et là, en l'occurrence, ceux du 7^e arrondissement.

Concernant le budget global, les investissements prévus dans le 7^e arrondissement s'élèvent à plus de 115 millions d'euros. Vous n'avez plus de son. Vous ne m'entendez pas depuis tout à l'heure ? Je ne recommence pas ? Non, j'ai vu Monsieur GRABER, vous n'avez pas envie que je recommence. J'ai eu peur que vous ayez loupé tout le truc. Donc, 115 millions d'euros, c'est un des budgets les plus élevés avec les 8^e et 9^e arrondissements qui étaient des arrondissements parfois un peu oubliés ou relégués dans les précédentes PPI. Il s'agit donc vraiment d'un rééquilibrage qui est opéré. Donc, je ne vais pas vous lister, évidemment, toutes les opérations qui sont prévues dans le 7^e arrondissement, mais je voulais m'appuyer sur quelques-unes. Je crois que l'on a déjà longuement évoqué les questions de l'enfance et ces deux nouveaux groupes scolaires qui certes avaient été prévus bien avant, mais qui sont imputés, le coût est évidemment imputé à la PPI de ce mandat. Donc, le groupe scolaire Duvivier avec 19 classes, et le groupe scolaire Croix-Barret avec 18 classes qui vont du coup répondre à ce besoin d'équipements publics pour l'éducation. Des travaux aussi prévus dans les écoles de l'arrondissement avec notamment l'extension du groupe scolaire Veyet, la relocalisation de la Maison de l'enfance aussi à côté de ce groupe scolaire Veyet. Et puis, des nombreux travaux, notamment à l'école Marc Bloch qui en avait besoin. Et puis, une attention particulière sur la petite enfance puisqu'aujourd'hui, 16 % de la population du 7^e arrondissement sont des enfants de moins de 3 ans, donc on a besoin d'accueillir ces enfants, on a besoin de crèches, et donc, dans cette PPI, on prévoit de construire cinq crèches dans l'arrondissement et des relais d'assistantes maternelles ou d'assistants maternels. Concernant plutôt la nature en ville, il y a des enveloppes qui vont nous permettre d'étendre nos deux grands parcs, donc le Parc de Gerland et le Parc de Blandan. Je crois que ça répond aussi à un besoin, on a vu pendant le confinement les personnes qui étaient à plus de 1 km d'un parc étaient malheureuses. On a besoin de retrouver cette nature, et donc, cette PPI va nous le permettre.

Concernant les espaces publics du 7^e et les aménagements, on va dire, importants, il y a nos deux points cardinaux du 7^e, les deux points qui guident notre politique, donc d'abord la Cité Jardin avec un engagement financier de la Ville pour sa rénovation. La Ville n'ira pas seule et cherchera évidemment des partenaires financiers, mais il y a cet engagement sur la Cité Jardin et on y reviendra au moment de la question au maire de Lyon. Un engagement également pour la requalification de la Place Gabriel Péri. On est en train de voir avec les ateliers de concertation que la réponse sera multiple, elle sera policière, mais également sociale, culturelle et puis, il y aura aussi une question de requalification de la place et les actions d'urbanisme pour apaiser cet espace. La Place des Pavillons, vous le savez, les travaux sont déjà en cours, l'idée, c'est d'en faire un vrai cœur de quartier. Et puis aussi, un engagement financier sur la Place Jean Jaurès qui devra retrouver une vitalité et elle aussi devenir une sorte de cœur de quartier. Parce que parfois, on passe un petit peu à côté, notamment du fait du parking. Souligner aussi la requalification du Boulevard Tony Garnier qui permettra le passage du tramway T10, et je crois que c'est Monsieur BOSETTI qui l'a déjà évoqué.

Concernant la culture, on va préserver le patrimoine du 7^e arrondissement et notamment des travaux importants sont prévus pour la conservation de la halle Tony Garnier qui est un patrimoine important du 7^e arrondissement. La vie associative et la jeunesse, on l'a évoqué, donc il y a le projet de relocalisation de la Maison de l'enfance à côté du groupe scolaire Veyet, la création du pôle social et culturel dans la ZAC des Girondins. Et puis, je voudrais quand même souligner l'extension de la mairie du 7^e, même si elle n'est pas mentionnée dans la délibération, aura bien lieu. C'est une des opérations programmées, donc ça permettra un accueil du public plus serein, un respect des agents de la mairie du 7^e aussi qui ne sont aujourd'hui pas forcément bien installés, donc on va permettre ça. Et puis, ça pourra aussi ouvrir de l'espace pour des associations, puisque c'était le point qui était souligné. Je suis quand même un peu étonnée de ce point sur les associations, parce que finalement, quand on se balade dans le 7^e arrondissement, ce qu'on fait depuis qu'on est arrivés, on se rend compte qu'il y a énormément de patrimoines qui appartiennent à la Ville, de salles qui sont vides et qui ne sont pas entretenues depuis des années et donc, on se demande finalement pourquoi on ne les a pas proposées plus tôt aux associations. Et donc, nous, on fait ce travail de recenser tous les locaux vides appartenant à la Ville, on fait des devis pour voir quels travaux il faut faire et puis ensuite, on les rendra aux associations de l'arrondissement. Certes, ça n'apparaît pas dans la délibération, mais c'est réellement le travail qui est mené aujourd'hui et je ne comprends pas pourquoi il n'a pas été mené hier.

Ensuite, concernant les solidarités, je ne vais pas y revenir, parce qu'on l'a largement évoqué, et Madame TOMIC y est revenue, sur les bains douches Delessert qui vont offrir un sous-sol pour une laverie solidaire. Et puis, les sports aussi où on nous a laissé des terrains et des bâtiments en mauvais état, donc il y a un vrai investissement dans cette PPI sur les sports, notamment des travaux de rénovation pour le Palais des sports.

À la plaine des jeux, la construction d'un vestiaire, puisque les enfants en ont bien besoin. Et puis, la réhabilitation du gymnase Clémenceau, qui est un de nos trois gymnases d'arrondissement.

Voilà, évidemment, la liste n'est pas exhaustive, mais c'était les priorités du 7^e en matière d'investissement et je veux remercier Madame HENOCQUE d'avoir entendu ces priorités.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur cette programmation pluriannuelle d'investissement ? Madame GRIES, puis Madame LECLUSE. Madame GRIES, vous avez la parole.

Mme GRIES : Oui, merci, Madame la Maire. Mesdames, messieurs les élus, le plan pluriannuel d'investissement est un outil majeur de pilotage et gestion financière pour la Ville et ses habitantes et habitants, et permet de donner une vision prospective et synthétique de nouveaux projets et des poursuites d'opérations déjà lancées lors de la précédente mandature. Il se doit d'optimiser les dépenses et les prioriser correctement pour qu'elles répondent aux besoins des administrés. Les élus de Lyon en Commun se réjouissent tout d'abord du travail mené par les adjointes et les adjoints d'arrondissement qui au plus près des habitantes et habitants ont pu faire remonter leurs diagnostics et attentes de leur territoire. Ce travail essentiel a été largement pris en compte dans le cadre de ce PPI.

La Ville de Lyon a pendant des années fermé les yeux sur les besoins quotidiens de services publics des Lyonnaises et des Lyonnais au profit notamment de l'attractivité du territoire. La ville de Lyon comptait en 2015 plus de 18 826 enfants de moins de 3 ans parmi ses habitants et habitantes. Aujourd'hui, ce chiffre est toujours à 18 100 enfants. En parallèle, au 1^{er} janvier 2020 à Lyon, nous dénombrons 105 établissements d'accueil de jeunes enfants associatifs et 52 municipaux. Sur les 463 berceaux créés à Lyon depuis 2016, 412 l'ont été au sein d'établissements privés, 51 au sein d'établissements associatifs, cofinancés par la Ville, et donc zéro au sein de crèches municipales. La précédente mandature semble ainsi avoir fait le choix assumé de contenir toute augmentation du nombre de fonctionnaires municipaux, synonyme d'un désengagement de fait de cette mission de service public. Les crèches municipales se retrouvent aujourd'hui ainsi minoritaires en nombre de berceaux proposés, largement dépassées par les crèches associatives et bientôt aussi par les crèches privées. Ce plan pluriannuel d'investissement est ambitieux et le domaine de la petite enfance obtient la plus grosse augmentation du PPI sur le mandat précédent. Nous passons d'un budget de 35 millions d'euros à un budget à 60 millions d'euros. Il était en effet essentiel que la collectivité reprenne le contrôle de sa politique de petite enfance et cesse d'en déléguer le développement d'établissements privés. L'ambition est de créer un peu plus de 556 places de crèches supplémentaires dans 18 nouveaux établissements dont un tiers seront en gestion municipale, et deux tiers en associative. Le 7^e arrondissement, comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire, connaît une évolution démographique importante dans le sud comme le nord de l'arrondissement. Aujourd'hui, comme vous l'avez rappelé, 16,87% de la population du 7^e sont des enfants de moins de 3 ans. Les chiffres prévisionnels de la CAF et de la PMI sont unanimes et annoncent plus de 20 % d'enfants de moins de 3 ans sur l'arrondissement d'ici 2026. La création de cinq établissements d'accueil de jeunes enfants, l'augmentation de la capacité de l'annexe Saint-Lazard due au départ dans d'autres locaux de la Maison de l'enfance, nous en avons parlé, et la création de relais d'assistantes maternelles et de lieu d'accueil enfants/parents sont autant de renforcements des services publics que nous saluons avec enthousiasme. Ces nouvelles structures ne seront cependant pas suffisantes au vu de l'évolution démographique de l'arrondissement. Le groupe Lyon en Commun soutiendra un tout nouveau projet d'accueil de jeunes enfants afin de rendre accessibles à toutes et tous les habitants du 7^e arrondissement ces prestations importantes de service public.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Madame LECLUSE, vous avez la parole.

Mme LECLUSE : Merci, Madame la Maire. Mon intervention au nom du groupe écologiste est pour rappeler l'importance que ce plan de mandat et la programmation pluriannuelle d'investissement consacrent à l'enfance et à l'éducation, on l'a très longuement souligné. À la fois dans la présentation du plan de mandat et dans la programmation pluriannuelle. Ce qui me paraît important, c'est de rappeler que nous, on affirme la volonté de faire de Lyon la ville des enfants, une ville conçue à hauteur d'enfants, une ville aménagée pour qu'ils puissent s'y épanouir et c'est ce que nous démontrons dans ces engagements pris dans ce plan de mandat. On est en effet convaincus que l'enfance et l'éducation sont un investissement pour maintenant et pour l'avenir de notre société, il faut se donner tous les moyens d'accompagner le mieux possible les futures générations. L'enfance

et l'éducation, c'est une compétence de la Ville de Lyon et la Ville de Lyon se donne tous les moyens pour offrir aux enfants de nos arrondissements, en particulier dans le 7^e arrondissement, un environnement propice à l'apprentissage et à l'épanouissement. En matière d'éducation, avant de faire un point sur les investissements, rappelons que ce plan de mandat s'articule autour de trois grandes priorités :

- 1- Inscrire les écoles dans une démarche de transition écologique et sociale. Il s'agit d'apaiser les abords des écoles, de faire de la rénovation thermique des bâtiments, la végétalisation des cours d'école, la transformation de ces cours d'école. Repenser la restauration scolaire dont le marché est d'ailleurs en cours d'élaboration. Le marché est en cours et le cahier des charges est en cours d'élaboration en associant les parents d'élève.
- 2- Deuxième priorité, c'est d'élaborer une politique éducative pour la réussite et l'épanouissement de toutes et tous, et notamment avec un projet éducatif de territoire 2021-2024 qui va être axé autour de la transition écologique et sociale. Ce projet est en cours d'élaboration avec l'ensemble de la communauté éducative.
- 3- Enfin, troisième priorité, c'est d'œuvrer pour une plus grande justice sociale et notamment lutter contre les inégalités scolaires.

Ce plan de mandat autour de l'enfance et de la scolarisation des enfants s'incarne dans une programmation budgétaire ambitieuse. Le scolaire, comme l'a précisé Madame HENOCQUE, c'est 354 millions d'investissements programmés, c'est le secteur prioritaire de ce plan d'équipement et cela concerne aussi bien la construction de nouvelles écoles, l'extension d'écoles existantes afin de répondre à l'évolution démographique. Ainsi qu'une accélération des travaux de maintenance et de confort énergétique et thermique des établissements. Comme on l'a déjà précisé, il y a une enveloppe dédiée à la végétalisation des cours d'école et on est en cours de priorisation des cours d'école qui seront traitées en 2021-2022, puis ensuite 2023-2024, etc.

Pour moi, il est important de rappeler que depuis de nombreuses années, de nombreuses écoles ont souffert soit d'un manque d'investissement soit d'un sous-investissement, notamment dans la maintenance et la rénovation des bâtiments, et on va y consacrer de nombreux travaux. Madame DUBOT, vous avez rappelé, vous avez mentionné l'école Bloch, je voulais aussi souligner ce qui va être consacré sur l'école Berthelot qui n'a pas été rénovée depuis plus de 20 ans. De manière générale, tous les efforts que l'on va faire en matière de travaux seront pour améliorer le confort des enfants, notamment pendant les mois d'été. Bien sûr, en termes d'investissement, on a plusieurs fois évoqué la construction des deux nouveaux groupes scolaires (Duvié et Ginkgo) pour accompagner la croissance démographique de notre arrondissement. Ces deux groupes scolaires représentent à eux seuls près de 35 millions d'euros d'investissement.

Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame LECLUSE.

Je vous propose après ces interventions... Monsieur GRABER, allez-y puis ensuite on passe au vote.

M. GRABER : Oui, ça sera très, très court, Madame la Maire. Je voulais juste, déjà vous remercier de me laisser à nouveau la parole, mais de façon très courte sur les locaux associatifs, je comprends complètement votre agacement, vous l'avez témoigné sur l'état dans lequel vous avez trouvé la situation et je tiens à vous remercier pour l'effort que vous consacrez, ainsi que toute votre équipe pour trouver des solutions sur les locaux associatifs. Je voulais juste ne pas laisser croire que la précédente équipe d'arrondissement, je précise bien « d'arrondissement » ne s'est pas pleinement emparée de ces sujets-là. J'en veux pour preuve tout le travail qui a été fait sur le bâtiment sud de la Place des Pavillons, la petite halle sud qui accueillait avant l'ancienne bibliothèque, ou encore les locaux de Handicap International vers le centre Berthelot qui ont été travaillés longuement par la précédente équipe d'arrondissement et qui malheureusement n'ont pas pu aboutir. Donc, merci en tout cas de reprendre ces sujets-là et de porter ces sujets, j'ai bien compris que vous en faisiez une priorité.

Mme LA MAIRE : Merci à vous. Pour avoir visité le Pavillon sud, je crois qu'il n'est pas en très bon état, mais on va regarder ça. Par contre, ça me permet de préciser que dans la PPI, nous avons bien prévu des travaux dans le Pavillon nord et notamment les sous-sols du Pavillon nord qui pourront accueillir du stockage bientôt. Je vous propose de passer au vote sur cette PPI. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Et donc, la PPI est adoptée, merci à vous.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
VOTE CONTRE : M. GEOURJON – M. GRABER
ABSTENTION : Mme DESRIEUX

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer au rapport suivant qui est un rapport particulier puisque du coup, vous le savez, le règlement intérieur permet aux arrondissements de poser à tour de rôle des questions au maire de Lyon lors du conseil municipal et en l'occurrence, lors du conseil municipal du 25 mars, c'est au tour des 7^e, 8^e et 9^e arrondissements. Et donc, nous avons choisi pour notre part de poser une question sur la Cité Jardin. Je vais laisser Monsieur VOITURIER nous exposer cette question.

4 – Question au Maire de Lyon, Cité Jardin

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci, Madame la Maire. Sur la Cité Jardin et plus particulièrement sur sa réhabilitation qui doit être une déclinaison importante du programme prévisionnel des investissements, un moyen pour satisfaire les besoins des habitants qui est une bonne illustration à la fois des objectifs environnementaux et les objectifs sociaux comme le disait Madame HENOCQUE. Et pour mobiliser les habitants aussi dans le cadre du projet social. Alors, c'est une question qui sera posée par la maire d'arrondissement au maire de Lyon et donc, ce qui explique un peu sa formulation que je vais vous lire.

« Monsieur le Maire, ensemble, nous avons porté devant nos concitoyens la perspective de réhabiliter la Cité Jardin située dans le quartier de Gerland (ça, ce n'est pas pour vous, c'est plutôt pour les habitants du 9^e, etc.) et que ce projet urbain soit aussi le support d'un projet humain. Avec un bâti dégradé, des espaces collectifs vétustes, des troubles à la tranquillité, les habitantes et les habitants de la Cité Jardin et les riverains et les riveraines du quartier Debourg constatent une certaine impuissance publique et se sentent mis sur le côté depuis trop longtemps. Cette cité a aussi des points forts : des associations très engagées, qu'elles soient du quartier ou d'ailleurs, les équipes de l'école et du collège, une histoire qui fait de ces ensembles la mémoire ouvrière de Gerland et un patrimoine architectural et végétal de qualité. Inspirée des Cités Jardins européennes qui allient habitations populaires, commerces et équipements publics à la fin du XIX^e siècle.

La faible densité de logements laisse la part belle à la végétalisation et à l'espace public. Ici, passé, présent et futur se rencontrent. Cette cité construite en 1924 fêtera son centenaire pendant notre mandat.

Monsieur le Maire, nous sommes toutes et tous concernés et même préoccupés par la situation de cet ensemble. Vous-mêmes êtes venu visiter la Cité Jardin en octobre dernier, ce qui a été très apprécié des habitantes et des habitants, et vos adjoints et adjointes s'y mobilisent. Monsieur MICHAUD travaille sur la réhabilitation en tant que chef de projet ; Monsieur GIRAULT coordonne l'intervention associative ; Madame NUBLAT facilite l'action de cet acteur pivot qu'est le centre social ; Monsieur GODINOT est attentif aux locaux collectifs ; Madame RUNEL favorise l'accès à l'hébergement ; Monsieur CHIHU prépare une action d'ampleur sur les rodéos ; et Madame DE LAURENS a organisé un stand santé pendant la crise Covid.

De son côté, la mairie du 7^e arrondissement a initié une enquête auprès des habitants et des habitantes et participe au relai et à la synergie des actions de la Ville auprès des publics et des acteurs locaux. C'est pourquoi l'ambition de votre exécutif, tout autant que le mien, est de porter un projet d'aménagement au service d'un projet social qui a pour objectif d'améliorer concrètement les conditions de vie des habitants et des habitantes. Ce projet social est en cours d'élaboration. Il a pour ambition de satisfaire les besoins essentiels, apporter un soutien éducatif, tranquilliser le quartier et rendre la cité plus vivante avec des animations et une implication de chacune et de chacun dans son cadre de vie. Nous veillerons à impliquer les habitants de la cité et du quartier Debourg en partageant nos ambitions et en écoutant les propositions.

Pour obtenir des améliorations sensibles, il nous faut activer des leviers stratégiques liés, eux, à l'aménagement urbain sur lesquels portent notre question. D'une part, la réhabilitation. Quelle sera son ampleur, avec quel crédit et quel planning ? Et avec quel scénario permettant d'ouvrir les logements vacants à la location ? D'autre part, la création d'un local associatif avec la définition d'un planning d'occupation permettant le développement d'activité associative dans le quartier. Quel est le calendrier de mise en œuvre ? »

Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. J'ai envie de dire : bonne question. Est-ce que cette question appelle des interventions, des remarques de votre part ? Eh bien, je vous invite à la voter pour que nous puissions la voter au nom du 7^e arrondissement au maire de Lyon, le 25 mars. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Eh bien, à l'unanimité, je poserai cette question au maire de Lyon, au nom de l'ensemble des élus du 7^e arrondissement et je vous remercie pour cela.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer au rapport suivant qui est présenté par Madame PASIECZNIK. En fait, il concerne un certain nombre d'autorisations de programmes. On va en voter un certain nombre pendant ce conseil d'arrondissement et là, c'est le premier rapport de ce type, notamment pour le plan de végétalisation et de désimperméabilisation des cours d'école. Je vous laisse la parole, Madame PASIECZNIK pour nous présenter ces opérations.

5 – 1926 - Lancement des opérations n° 60020600 « Plan de végétalisation et désimperméabilisation des cours d'école 2021-2026 » et n° 60004526 « Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026 » et affectation d'une partie des AP n° 2021-3, programme 00006 et n° 2021-1, programme 00002, Autorisation donnée au Maire de candidater à des appels à projets et à percevoir des recettes, Direction Générale des Services, Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance

Rapporteuse : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Merci. Mesdames et messieurs, dans la lignée des délibérations qui viennent d'être proposées sur les nouveaux engagements climatiques de la Ville de Lyon, le plan de mandat, la PPI, je vais maintenant vous présenter le plan pluriannuel de végétalisation des cours d'école et des crèches au cours du mandat 2020-2026. Comme on en a déjà pas mal discuté précédemment, ce projet est stratégique pour la collectivité, d'une part il contribuera à l'augmentation du volume végétal à l'échelle de la ville et puis, d'autre part, il sera bénéfique aux enfants en favorisant un contact quotidien avec la nature, tout en offrant un nouveau support pédagogique. Je voulais vous présenter un petit peu les nouveaux enjeux autour de cette végétalisation des cours d'école.

Il s'agit tout d'abord de refaire de la nature un élément d'enchantement du quotidien des enfants et ainsi un moyen de donner envie aux enfants de mieux protéger cette nature, tout au long de leur vie. On sait aussi que l'enfance est une période qui permet d'inspirer les familles, les adultes en général et notamment les sensibiliser à l'importance de la transition écologique et au fait que chacun doit prendre sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique. Cette nature permettra par ailleurs, bien sûr, d'améliorer le confort des cours et des bâtiments. Un autre aspect, c'est la volonté de désimperméabiliser les sols pour favoriser une infiltration des eaux pluviales à la parcelle. Par ailleurs, l'implantation de strates basses et intermédiaires dans ces cours d'école pourra participer au développement de la biodiversité.

Plus globalement, par rapport au développement de l'enfant, le contact régulier et prolongé avec la nature, l'expérience de nature, c'est aussi un synonyme de nombreux bienfaits pour le bien-être et le développement de l'enfant. Des études ont démontré que le fait que les enfants participent à des activités en lien avec la nature permet de développer une meilleure concentration, un meilleur sommeil, des meilleures défenses immunitaires, une baisse de l'agressivité, la mixité des jeux induite par le végétal, le développement psychomoteur et la préhension fine des plus jeunes enfants. Nous testerons ça lundi prochain, puisque nous irons planter, pas dans une cour d'école, mais sur le verger qui a été installé Rue Marie Madeleine Fourcade, nous irons avec les enfants faire des plantations de petits fruits, donc nous verrons la capacité de préhension fine des plus jeunes enfants. Ces cours végétalisées constituent un outil pédagogique précieux pour les enfants, les professionnels de la petite enfance, les enseignants, les animateurs périscolaires pour mieux appréhender la biodiversité ou encore les cycles des saisons, de l'eau et de l'alimentation. Sols naturels, plantes, arbres, potagers et vergers seront ainsi de nouveaux outils éducatifs que les enfants de nos écoles et des structures petite enfance pourront s'approprier. Ces espaces, l'objectif, c'est de les concevoir en concertation avec les usagers, que ça soit les équipes pédagogiques, les enfants, les parents, les agents travaillant dans les écoles

et les lieux d'accueil petite enfance pour favoriser leur appropriation, des usages apaisés et une gestion partagée et durable. Un petit peu comme de la manière dont on est en train de travailler aussi sur la piétonnisation et la végétalisation devant les écoles où là aussi il y a des travaux de concertation qui sont en cours. Ces réalisations représentent un montant d'investissement global d'environ 20 millions d'euros sur le mandat, ce qui fait environ 750 000 euros par an pour les espaces d'accueil de jeunes enfants et 2 500 000 euros pour les écoles. Pour les crèches, il est prévu que sur l'ensemble du mandat, toutes les cours puissent être traitées au niveau de la végétalisation. En revanche, pour les écoles, on est en train de faire une graduation et on essaie de voir en fonction des priorités, à la fois en fonction de l'état moyen des cours d'école, de la présence ou non de végétalisation, de perméabilisation et d'éventuels projets en cours. Pour le 7^e, au niveau des crèches, ce sont deux crèches associatives qui sont prévues d'être traitées en 2021. Les P'tits Pas, Rue Victorien Sardou, où la végétalisation est déjà lancée dans le cadre de la restructuration plus globale en cours, et puis, la crèche Grain d'Orge à côté de l'école Veyet sera traitée dans la foulée. Au niveau des cours d'école, cinq écoles ont été priorisées pour 2021 : les écoles Ravier, Cavenne, Chavant, Pagnol et Marc Bloch. Voilà, je vous remercie et vous propose de voter favorablement à ce plan pluriannuel de végétalisation des cours d'école et des crèches. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Madame PASIECZNIK, et puis merci de nous avoir donné des exemples pour 2021 pour le 7^e, c'est toujours plus parlant. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? Oui, Madame DESRIEUX, je vous en prie.

Mme DESRIEUX : Oui, merci, Madame la Maire. Je tenais juste à souligner le fait que j'étais favorable et satisfaite de ce dossier et de ce sujet-là puisque nous l'avons notamment défendu nous aussi lors de notre campagne municipale et porté avec détails dans notre programme. Néanmoins, et c'est peut-être ma qualité de professionnelle de santé qui va parler, c'est juste de vous demander, c'est une interrogation, un besoin de complément, c'est de savoir si les questions sanitaires avaient été abordées ou tout du moins plus qu'abordées, j'allais dire traitées et envisagées et anticipées ? Je pense notamment à tout ce qui va être lié aux règles d'hygiène qui sont très fortement impliquées, notamment dans les crèches et dans les écoles et qui sont soumis à des lois, j'allais dire, strictes et très ordonnées sur le sujet.

Et puis, vous l'avez souligné tout à l'heure, il m'a semblé avoir compris également que ce plan allait nécessiter la demande de la participation, potentiellement partielle, des parents. Je voulais juste savoir s'il avait été encadré et prévu à cet effet, notamment une question toute bête : la gestion de ce domaine lors des congés estivaux, 2 mois, voire peut-être plus de congés, ça veut dire qu'il faut entretenir néanmoins les espaces pendant ce temps-là. Et voir aussi ce qu'il pourrait se passer dans le cas où la participation volontaire, je suppose, des parents ne pourrait pas être en réponse favorable.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Madame DESRIEUX. Est-ce que Madame PASIECZNIK, vous voulez répondre en quelques mots, peut-être ?

Mme PASIECZNIK : Oui, je veux bien répondre rapidement. Alors, je ne pourrais pas vous dire très précisément ce qui est prévu par rapport aux questions sanitaires, mais je pense que c'est largement pris en compte. Pour avoir participé à une réunion récemment par rapport à la piétonnisation devant les écoles et l'éventuelle végétalisation, j'ai vu qu'il y avait des questions très précises qui étaient posées, très régulièrement, y compris des questions de sécurité, etc., donc je compte vraiment sur les services pour bien prendre en compte. Mais, on sera vigilants, bien sûr, sur ces aspects-là. Par rapport à l'entretien sur les périodes de congés, bien sûr, l'application des parents, elle sera sollicitée le plus possible, mais aussi sur la conception des choses. Ils pourront intervenir, peut-être, sur certains ateliers, etc., mais l'idée, c'est que ces espaces sont aussi avant tout entretenus par les services des espaces verts. Donc, il est bien sûr prévu un entretien, mais aussi une végétalisation qui permet quand même d'être particulièrement résistante et adaptée aux périodes de sécheresse, etc., donc on sera vigilants à mettre des vivaces, etc., des choses particulièrement adaptées. Mais effectivement, c'est bien sûr quelque chose à prendre en compte également.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote et je soumetts ce rapport, on est bien sur le 1926, à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? On peut considérer que nous avons l'unanimité sur la végétalisation des cours d'école et des crèches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je propose de donner la parole à Madame LECLUSE pour le 1894 sur les périmètres scolaires. Je vous en prie, Madame LECLUSE.

6 – 1894 - Périmètres scolaires, Direction de l'Éducation

Rapporteure : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : Cette délibération concerne les périmètres scolaires. Alors, une précision rapide sur le Code de l'éducation, l'article L.212-7, c'est important. Cet article confie au conseil municipal la détermination des secteurs d'inscription des écoles publiques situées sur le territoire communal. Il s'agit de répartir harmonieusement les élèves dans les écoles des 9 arrondissements en déterminant pour chaque adresse une école de rattachement. Il ne s'agit donc pas de décider des ouvertures ou fermetures des classes, mais de s'assurer que le nombre total d'élèves accueillis dans chaque école est cohérent pour un fonctionnement optimum sur le plan matériel. Il s'agit des locaux, des capacités de restauration, des dortoirs et des cours. Ce qui peut motiver une révision de périmètre, c'est l'ouverture d'une nouvelle école, la nécessité de rééquilibrer les effectifs entre deux écoles de proximité, la recherche d'une meilleure mixité sociale ou lorsque le nombre maximum du nombre de salles de classe disponible dans une école est atteint.

Les périmètres ont un impact important sur l'organisation des familles et n'ont donc pas du tout vocation à être modifiés chaque année. Il ne s'agit donc pas d'un curseur sur lequel agir systématiquement pour influencer la carte scolaire, mais d'un travail prospectif sur le long terme qui doit garantir une qualité de service aujourd'hui et dans les années à venir.

Les arrondissements concernés par la modification de périmètre scolaire qui sont mentionnés dans cette délibération sont le 1^{er}, le 3^e, le 8^e et le 9^e arrondissement. Le 7^e arrondissement n'est donc pas concerné. Les études que nous avons faites avec la direction de l'éducation à moyen terme ne nécessitent pas de changement de périmètre.

Je vous propose d'adopter cette délibération. Merci.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie pour cette présentation, Madame LECLUSE. Monsieur BOSETTI.

M. BOSETTI : Oui, merci, Madame la Maire. Simplement une explication de vote pour le groupe Lyon en Commun. Nous voterons favorablement cette délibération sur les périmètres scolaires du 7^e, puisqu'ils demeurent inchangés et qu'ils sont pour nous plutôt cohérents. Nous aurons sans doute un vote distinct en conseil municipal puisque nous sommes très réservés sur le cas de l'école Lévi-Strauss qui concerne les 1^{er} et 2^e arrondissements, et du coup, je tenais symboliquement à le mentionner, sur une réflexion plus large, à l'échelle de la ville puisque l'école Lévi-Strauss, bien que le dossier soit complexe, nous avons une lecture un petit peu différente de celle des autres groupes de la majorité. Notamment sur le fait que les périmètres scolaires puissent être un levier pour maintenir l'école maternelle ouverte.

Voilà, je vous remercie pour ce temps de parole.

Mme LA MAIRE : Merci à vous. Je vous propose de passer au vote. Sur la délibération 1894, qui est contre ? Sur l'avis du 7^e, sur la délibération 1894, comme ça, tout le monde s'y retrouve, qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On peut passer au rapport suivant qui va nous être présenté par Monsieur ESCARAVAGE et qui fait écho à la Place Gabriel Péri dont on a encore peu parlé ce soir, c'est assez rare, et donc notamment

la mise en place du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat à proximité de cette place. Je vous laisse nous exposer tout ça, Monsieur ESCARAVAGE.

7 – 1943 - Mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur le secteur Guillotière, Péri, Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE.

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, en effet, c'est le moment Gabriel Péri du conseil d'arrondissement. Donc, le 20 janvier 2020, le conseil municipal précédent approuvait le lancement d'une étude relative à la mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité sur le secteur de la Guillotière. Si, comme l'a rappelé Monsieur GRABER, notre majorité municipale peut parfois agir en rupture par rapport à ses prédécesseurs sur certains sujets, nous sommes aussi en capacité de poursuivre et d'accélérer ceux lancés par nos prédécesseurs dès lors qu'ils sont en accord avec les objectifs du plan de mandat que nous venons de voter. C'est le cas ce soir puisque cette délibération s'inscrit dans un double objectif. Premièrement, la volonté de la majorité municipale et du maire de Lyon lui-même de faire du secteur de la Place du Pont et de ses difficultés bien connues une priorité de notre mandat. Et deuxièmement, permettre à l'ensemble des habitantes et des habitants d'avoir accès à une offre de commerces de proximité variée à moins de 15 minutes à pied de son domicile. Le rapport issu de la délibération de janvier 2020 que vous avez, j'en suis sûr, consulté en détail, parce qu'il était dans les documents de ce conseil d'arrondissement, nous informe, s'il en était besoin, que l'offre commerciale du secteur de la Place Gabriel Péri se paupérise depuis des années. Ce qui favorise, je cite, l'évasion des consommateurs vers d'autres polarités commerciales proches, en clair, les habitants et utilisateurs du quartier vont faire leurs courses ailleurs faute d'offres suffisamment variées.

L'objectif de ce périmètre est donc de permettre un rééquilibrage de l'offre commerciale et artisanale du secteur pour répondre aux besoins des habitants, de garantir la pérennité et le développement du commerce indépendant qui en a bien besoin, surtout en ce moment. Et, bien entendu de sauvegarder l'identité multiculturelle et populaire de la Guillotière à laquelle nous sommes particulièrement attachés. Cette volonté de maîtrise publique rencontre d'ailleurs une attente forte dans l'ensemble du quartier Guillotière. Volonté qui s'exprime notamment lors des ateliers périés que nous conduisons depuis le début de l'année avec les habitants et acteurs du quartier. Très concrètement, l'usage du droit de préemption dont il est question ici a été largement demandé lors de l'atelier du 23 février dernier, consacré au commerce, que je conduisais avec mon homologue du 3^e arrondissement. Ce périmètre s'étendra dans notre arrondissement comme vous pouvez, je pense, le voir sur cette carte. Dans notre arrondissement, sur notre partie de la Place Gabriel Péri, sur le Cours Gambetta des quais jusqu'au numéro 26, c'est-à-dire environ le bureau de Poste Péri. Sur la Rue de Marseille jusqu'à l'église Saint-André, la Grande Rue de la Guillotière jusqu'à Jean Jaurès, le début de la Rue Béchevelin, la Place Jutard, la Rue des Trois Rois ainsi que la partie nord de la Rue Basse Combalot. Une fois dotée de cet outil, la Ville de Lyon pourra se porter acquéreur des fonds et baux cédés dans le périmètre et disposera de 2 ans pour les rétrocéder et agir ainsi sur la diversité commerciale du quartier.

Bien entendu, cet outil à lui seul ne permettra pas de résoudre l'ensemble des problèmes qui se posent actuellement, mais il sera l'un des nombreux outils dont nous entendons nous doter pour l'apaiser, le tranquilliser et le développer dans le respect de sa diversité et de son histoire.

C'est pourquoi je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Effectivement, la carte du périmètre est apparue pendant que vous parliez, tout était parfait. Est-ce que cette présentation appelle des interventions ? Oui, Madame DESRIEUX.

Mme DESRIEUX : Je vous remercie, Madame la Maire, et merci, Monsieur ESCARAVAGE, pour la présentation. Vous vous en doutez très certainement, je voterai favorable pour cette proposition, néanmoins, encore une fois, c'est dans un souci de compréhension du dossier que je souhaite juste poser des questions ou tout du moins alerter sur certaines précisions nécessaires.

Je voulais juste savoir comment effectivement, quelles démarches allaient être mises en œuvre de façon concrète pour pouvoir cibler comme vous l'avez dit sur le rééquilibrage de la diversité de l'offre commerciale ? Je trouve ça très intéressant, néanmoins, sans la méthode, c'est difficile à visualiser et à projeter.

La deuxième chose, et ça fait partie de ma demande que j'ai formulée en tout début de mandat, c'est : quels seront les indicateurs que vous allez mettre en place sur le sujet et comment vous allez avoir la mesure d'efficacité de ces propositions-là ?

Voilà, je ne doute pas du tout que les adjoints, que ça soit peut-être à la Ville et en tous les cas à l'arrondissement, feront un suivi sérieux et qui permettra d'avoir des résultats positifs. Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Madame DESRIEUX, et effectivement, nous ferons part du suivi et des indicateurs choisis. Simplement, sur la méthode, c'est quand un commerce part qu'il y a la possibilité de préempter de manière publique, donc ça se fera un petit peu au cas par cas avec une analyse fine de l'offre et de la demande. Et puis, en répondant aussi aux besoins exprimés par les habitants du quartier à travers les ateliers que nous menons. Pour ce qui est des indicateurs, je pense que nous reviendrons vers vous de manière plus précise.

Mme DESRIEUX : Excusez-moi, je me suis mal exprimée, peut-être. Sur la méthode, je ne demandais pas comment on allait préempter, mais bien : comment on allait veiller à la mise en œuvre de la diversité commerciale. C'était ça, ma question, c'était dans ce cadre-là.

Mme LA MAIRE : Très bien, c'est noté. Donc là, on vote sur l'outil et puis on veillera au cas par cas à la mise en œuvre de cette diversité. On vous tiendra au courant de comment est mis en œuvre ce périmètre de préemption, parce que là, il s'agit vraiment d'une première étape et donc je ne peux pas vous répondre très précisément maintenant.

Je vous propose de voter sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous avons l'unanimité sur cette délibération également.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur ESCARAVAGE, je vous laisse la parole, encore, sur le 1917 et le déménagement de l'École de la 2^e Chance dans la zone Duvivier.

8 – 1917 - Lancement de l'opération 07SEE2C « Déménagement de l'École de la 2^e Chance – Travaux d'aménagement (subvention) » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 00001, Attribution d'une subvention d'investissement à l'association École de la 2^e Chance Rhône Lyon Métropole 3, rue Maurice Thorez-Espace Benoît Frachon-69120 Vaulx-en-Velin pour son projet de relocalisation et d'extension sur le site « Les Ateliers du Faubourg » situé rue Duvivier à Lyon 7^e, Approbation et autorisation de signature de la convention financière correspondante, Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, chers collègues, une école de la 2^e chance, qu'est-ce que c'est ? Le concept a été initié en 1995 en partant du constat que les jeunes exclus du système scolaire, sans diplôme ni qualification, n'ont souvent pas les acquis, y compris en termes de comportement, ni les compétences indispensables pour leur insertion professionnelle. Une école de la 2^e chance repose donc sur un double projet, un projet à la fois pédagogique fondé sur l'apprentissage et la formation en alternance et l'individualisation des parcours, et un projet d'insertion professionnelle fondé sur un partenariat solide avec les entreprises. Elle repose également sur un double objectif de validation des acquis et d'accès à l'emploi, ou du moins à une formation qualifiante sanctionnée par un diplôme. Et à ce jour, il existe 57 écoles de la 2^e chance en France. Celle dont il est question ici est nommée L'E2C Lyon Métropole, ça ne vous étonnera pas, elle a été créée il y a maintenant 11 ans à l'initiative de la ville de Vaulx-en-Velin et rapidement en 2014 ouvert un centre à Lyon dans le 9^e arrondissement.

Actuellement, elle accueille environ 200 jeunes par an pour un parcours d'une durée moyenne de 7 mois et avec un taux d'insertion de 61 %. Pour celles et ceux d'entre nous qui ne sont pas forcément familiers avec le monde de l'insertion, cela en fait une solution très efficace (le taux de 61 %). Pendant la durée du parcours, les jeunes sont rémunérés via leur statut de stagiaire de la formation professionnelle et bénéficient d'un parcours individualisé qui alterne entre cours sur site et immersion en entreprise et qui est centré sur l'acquisition de compétences et le développement d'un projet personnel d'insertion. Ils sont également suivis après leur sortie de l'école de la 2^e chance. Si vous m'avez bien suivi, vous vous demandez pourquoi je vous raconte toute cette histoire passionnante, mais qui a lieu dans le 9^e arrondissement et à Vaulx-en-Velin. Eh bien, parce que l'école de la 2^e chance est à l'étroit sur ses deux sites et va donc déménager dans des locaux qui sortent de terre actuellement dans notre arrondissement, dans les ateliers du Faubourg au sein du nouveau quartier PUP Duvivier, bien proche de la nouvelle école Duvivier dont on a parlé tout à l'heure. Ce nouveau local qui regroupera les deux sites actuels permettra d'accueillir jusqu'à 400 jeunes par an, soit deux fois plus qu'actuellement. L'école est accompagnée par l'État, la région, la Métropole et la Ville de Lyon.

Suite à ce déménagement, la Métropole augmentera, je pense, sa dotation, si je ne me trompe pas, de 100 à 250 000 euros par an. C'est pourquoi la Ville de Lyon souhaite donner toute sa chance à cette école en lui allouant une subvention d'équipement de 978 000 euros qui permettra d'aménager le local qui est livré brut. Dans le contexte actuel où le nombre de décrocheurs scolaires augmente fortement et où la crise économique rend l'insertion des jeunes de plus en plus complexe, il me paraît très important que la Ville de Lyon, et plus particulièrement notre arrondissement qui est un arrondissement jeune, prenne sa part dans l'accompagnement de ces jeunes en échec scolaire.

C'est pourquoi je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport. Et en tant qu'adjoint délégué à l'emploi pour notre arrondissement, je m'engage à apporter toute l'aide possible à cette école de la 2^e chance une fois qu'elle sera arrivée dans notre arrondissement. Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Monsieur ESCARAVAGE. Est-ce que cela appelle des interventions ? Je n'en vois pas, je sou mets donc le rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
NE PARTICIPE PAS AU VOTE : Mme VACHER

Mme LA MAIRE : Je vais passer la parole à Monsieur VOITURIER pour le 1923 sur le soutien aux initiatives locales Politique de la Ville.

9 – 1923 - Lancement de l'opération n° 60034529 « Soutien aux initiatives locales Politique de la Ville (subventions) 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00001, Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Je serai bref. Ce rapport propose une programmation des crédits de paiement en matière de Politique de la Ville jusqu'en 2026 à hauteur de 417 000 euros par an. Je vous propose donc de voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci pour la concision. Est-ce que cela appelle des interventions ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté donc à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 – 1921 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon, Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre

Rapporteuse : Lucie VACHER

Mme VACHER : Merci, Madame la Maire. Mesdames, messieurs les conseillères et conseillers d'arrondissement, la présente délibération concerne la subvention de fonctionnement pour le FONJEP, qui est le Fond de Coopération pour la Jeunesse et l'Éducation Populaire, permettant le financement des postes de directeurs et directrices des MJC de la Ville de Lyon. L'engagement de la Ville pour les structures d'éducation populaire se poursuit ainsi et la subvention est renouvelée à l'identique par rapport à la précédente subvention qui était donnée. Notons que l'État participe également à ce financement de poste.

Et je vais profiter comme habituellement de cette délibération pour vous donner à nouveau des nouvelles de la MJC du 7^e et notamment vous inviter à aller voir l'exposition photos qui s'affiche sur les grilles du centre nautique Tony Garnier depuis le 08 mars, date de la journée internationale des droits des femmes, et jusqu'au 29 mars avec pour thématique « Femmes du 7^e : regards et perspectives ». La MJC perpétue ainsi son ouverture sur l'arrondissement, sa participation à l'animation du 7^e par les habitantes et habitants. Ce sont en effet des clichés de neuf photographes amateurs du club photo de la MJC que vous pourrez contempler. Clichés qui rendent visibles et nous invitent à penser, voire à repenser, la place des femmes dans la ville. Point que nous avons déjà pu..., et attention que notre exécutif a, et qui a déjà pu être présenté lors de précédents conseils à l'occasion de la nomination, par exemple, de nouvelles rues ou établissements publics. Je vous propose donc de voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame VACHER. Est-ce que cette délibération appelle des ? Je n'en vois pas, je la soumetts donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On va pouvoir ouvrir le chapitre du sport avec Monsieur FEKRANE qui va nous présenter les trois rapports suivants et on va commencer par le 1984 qui concerne les travaux au Palais des Sports. Monsieur FEKRANE, je vous en prie.

11 – 1984 - Lancement de l'opération n° 07027659 Palais des sports, travaux de conservation du patrimoine, et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme n° 20004, Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Bonsoir, Madame le Maire, chers collègues. La délibération 1984, il s'agit du Palais des sports pour des travaux de conservation du patrimoine. Cette opération, c'est la réfection d'étanchéité de la toiture-terrasse et de celle du Petit Palais avec l'amélioration de l'isolation. Le remplacement d'un ascenseur et du passage de l'éclairage du Petit Palais avec passage en LED. Je vous propose de voter favorable.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce que cette présentation appelle des interventions ? Non, je vous propose donc de passer au vote et donc, on est bien dans l'application concrète de la PPI, puisqu'on commence d'ores et déjà les rénovations du patrimoine et notamment du Palais des sports. Qui est contre ? Madame GRIES, j'imagine que c'est une question de lumière, mais que vous n'êtes pas contre ? Voilà. Qui s'abstient ? Le rapport est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous cède à nouveau la parole, Monsieur FEKRANE sur le 1987, sur la plaine des jeux et le réseau électrique.

12 – 1987 - Lancement de l'opération n° 07032609 EI 07032 plaine des jeux de Gerland, réseaux électriques et chaufferie et affectation d'une partie de l'AP n° 2021- 3, programme 20004 – Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Merci. Le deuxième rapport, il s'agit de cette opération estimée à 350 000 euros. Elle consiste d'une part à remplacer les cellules de postes de haute tension du site de la plaine des jeux et d'autre part à réaliser divers travaux sur l'alimentation en chauffage du site.
Je vous propose de valider.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des interventions ? Je vous propose donc de passer au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur FEKRANE, vous avez la parole pour le troisième rapport sport, le 1946.

13 – 1946 - Lancement des opérations 60046577 « Aménagements sportifs 2021-2026 », 60046578 « Renouvellement matériel sportif 2021-2026 », 60046579 « Petits travaux de conservation des terrains de sport 2021- 2026 », 60046580 « Rénovation des terrains de sport extérieurs 2021-2026 », 60046581 « Rénovation du patrimoine éclairage des terrains de sport 2021-2026 », 60046582 « Diagnostic et traitement des réseaux humides Sports 2021- 2026 », 60046583 « Rénovation des sols sportifs et murs d'escalade 2021-2026 », 60046584 « Rénovation globale des vestiaires 2021-2026 (plan Patrimoine) », 60046585 « Conservation Piscines et Patinoires 2021-2026 », 60046586 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 ». Affectation d'une partie des AP n° 2021-2, Programme 00004, AP n° 2021-1, AP n° 2021-2 et AP n° 2021-3, Programme 20004, Direction des Sports

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Merci. Le présent rapport a pour objet le lancement des opérations réalisées sous forme d'enveloppes sur plusieurs thématiques : aménagements des sportifs tels que le gymnase Clémenceau et gymnase Delessert.

Il s'agit aussi de renouvellement du matériel sportif à hauteur de 600 000 euros.

Rénovation des terrains de sports extérieurs tels que la plaine de Gerland, le terrain de foot n° 11 et les terrains de tennis de terre battue.

Rénovation du patrimoine éclairage des terrains de sport comme on a vu par un remplacement par des LED pour permettre au développement de la pratique en soirée.

Et soutien de l'équipement des associations et clubs sportifs pour l'acquisition d'équipements, du matériel, leur permettant de développer la pratique sportive par voie de subvention à hauteur de 300 000 euros.

Je vous demande de valider. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Oui, Madame DESRIEUX, je vous en prie.

Mme DESRIEUX : Je suis désolée, Madame la Maire, je souhaitais vous poser une question. J'ai omis de vous demander dans le rapport 1984, juste une question qui était de savoir si on avait une idée du devenir du Palais des sports ? Je sais que ce n'est pas ce rapport, mais c'est allé plus vite que ce que je suivais. Est-ce que ma question peut être conservée ou c'est trop tard ?

Mme LA MAIRE : Elle est notée, mais le Palais des sports va continuer à être le Palais des sports. On a bien prévu à la PPI un certain nombre de travaux et il va continuer à accueillir les activités qu'il accueille à l'heure actuelle. Je vous propose, si vous voulez éventuellement de préciser votre question plus tard par mail, etc., et puis on y répondra, parce que là, je ne vois pas ce que je peux vous dire de plus. On va continuer avec les rapports concernant la petite enfance et donc, on va écouter Madame GRIES sur le 1906 et l'attribution... Pardon, avec votre question, j'ai oublié de soumettre au vote le dernier rapport sport. On est bien sur le 1946 qui nous a été présenté par Monsieur FEKRANE et donc, je le soumetts à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et donc, excusez-moi, j'ai voulu aller un petit peu plus vite que la musique, on passe à la petite enfance avec Madame GRIES et le rapport 1906.

14 – 1906 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance pour un montant total de 6 663 760 euros, Exercice 2021, Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres. – Direction de l'Enfance

Rapporteure : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Je vous remercie, Madame la Maire. Mesdames et messieurs les élus, nous présentons la délibération 1906 que nous proposons d'adopter concernant l'attribution des subventions de fonctionnement général pour l'année 2021 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance pour un montant de 6 663 760 euros. Le budget primitif 2021 de la Ville, proposé pour adoption lors du conseil municipal du 25 mars 2021, prévoit une enveloppe globale de 17 293 439 euros pour les subventions de fonctionnement aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance.

Habituellement, deux délibérations sont adoptées pour l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations. Une première au conseil municipal, autant le budget de l'année qui correspond à 80 % du montant de subvention envisagé pour l'année. Et une seconde en septembre pour l'attribution d'une subvention complémentaire.

Pour la délibération inscrite au conseil municipal du 25 mars, cette logique de 80 % est conservée, mais de ce montant sera déduite l'avance accordée en janvier, 6 797 100 euros. Cette avance représentant pour la plupart des associations 40 % du montant de subventions 2020 a permis la poursuite de l'activité dans de bonnes conditions, en évitant d'éventuelles difficultés financières, notamment dans le contexte actuel. L'ensemble des gestionnaires associatifs pour le 7^e arrondissement avait été annoncé lors du conseil d'arrondissement du 03 octobre 2020 et l'explication de la première partie des subventions lors du conseil d'arrondissement du 15 janvier 2021. La plupart des associations bénéficient également d'une mise à disposition à titre gratuit de locaux dont la Ville est propriétaire ou locataire.

Ainsi, le montant total de cette deuxième tranche de la première subvention 2021 s'élève pour le 7^e arrondissement à 9 981 660 euros. Sachant qu'il y a une moyenne de 60 % de ces subventions qui correspond au reversement obligatoire de la prestation de service enfance jeunesse de la CAF par la Ville de Lyon et qui n'est donc pas imputée au budget de la Ville.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie, Madame GRIES. Est-ce que cette présentation et donc cette délibération 1906 appelle des interventions ? Je la soumetts donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous cède à nouveau la parole pour la 1965 sur notamment des travaux, Madame GRIES. Allez-y.

15 – 1965 - Lancement des opérations n° 60004524 « aménagements petite enfance (petits travaux) 2021, 2026 », n° 60004528 « prévention de l'usure professionnelle et mise en conformité réglementaire 2021, 2026 », n° 60004525 « plan canicule structures petite enfance 2021, 2026 », et n° 60004001 « mobilier et matériel équipements en gestion municipale, Enfance 2021, 2026 » et affectation d'une partie des AP n° 2021-1 et 2021-3, programme 00002, Direction de l'Enfance

Rapporteuse : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Tout à fait. Merci, Madame la Maire. Mesdames et messieurs les élus, la délibération 1965 présente des opérations prévues jusqu'en 2026 pour la mise aux normes et l'adaptation des équipements, tant pour les professionnels des établissements d'accueil de jeunes enfants que pour les enfants que nous accueillons dans ces structures. Il est question notamment de questions anti-bruit, de moustiquaires, de postes de change, de travaux d'aménagement pour réduire l'impact des fortes chaleurs, de renouvellement de lits et de mobiliers à destination des enfants.

Les établissements d'accueil de jeunes enfants municipaux et associatifs offrent un accueil de qualité, assuré par un personnel qualifié et particulièrement investi dans sa mission de contribution à l'éveil et à l'épanouissement des jeunes enfants. Mais les professionnels de la petite enfance sont exposés à une réelle pénibilité physique et mentale au travail qui est le plus souvent banalisée. Ainsi, les risques professionnels peuvent être de plusieurs ordres. D'ordre physique, risques de chutes liées au port des enfants, au déplacement de matériels ou de mobiliers, à du matériel inadapté. Des risques de troubles musculosquelettiques, c'est-à-dire d'affections des articulations ou de lombalgies liées à de mauvaises postures. Ces risques sont aussi d'ordres psychosociaux, liés aux contrats professionnels comme des fortes exigences de travail, une faible autonomie, ou liés à la charge émotionnelle du travail auprès d'enfants en bas âges.

La prévention des risques professionnels est donc une nécessité, l'amélioration du bien-vivre et du mieux-être au travail est un facteur d'amélioration des conditions de travail des professionnels et *de facto* de la qualité de l'accueil des enfants.

Ainsi, je vous propose d'adopter cette délibération qui œuvre pour la prévention de l'usure professionnelle d'un montant de 3 452 000 euros. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des interventions ? Je soumets donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté à unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On va passer au chapitre de la culture avec Monsieur ORGOGOZO sur notamment la présentation du rapport concernant les « Scènes découvertes » et nous sommes concernés par deux « Scènes découvertes » dans le 7^e arrondissement. Je vous laisse nous présenter tout ça, Monsieur ORGOGOZO.

16 – 1883 - Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 360 000 euros sur les enveloppes Fond d'intervention culturel et Fonds d'intervention musiques actuelles, Approbation de conventions d'application, Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Merci. Bonsoir à tous et à toutes. En préambule déjà, parce qu'on m'a soufflé dans l'oreille que la dernière fois, je parlais beaucoup trop vite, donc je vais faire un effort et toutes mes excuses.

Concernant cette délibération, il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 360 000 euros.

Pour rappel, les « Scènes découvertes » sont un dispositif mis en place depuis 2002 et qui a pour objectif de faciliter la diffusion des premières œuvres, de mettre en avant les artistes locaux pour renforcer la proximité des artistes et de leur public, mais aussi de créer un réseau pour faciliter les projets communs et la

mutualisation des outils. Ce dernier point est important à souligner, car cela témoigne d'une synergie entre les différentes structures plutôt que d'une concurrence et cela s'est notamment manifesté l'été dernier où le réseau « Scènes découvertes » a permis aux artistes d'utiliser leurs lieux. À titre personnel, je suis intimement convaincu que ce type de coopération et de co-construction sont fondamentales pour aller vers une société plus résiliente, quel que soit le domaine d'application.

Pour revenir dans le 7^e arrondissement, deux lieux sont concernés : le Théâtre de l'Élysée à travers l'association qui s'occupe de sa programmation, ainsi que le Croiseur qui héberge un centre de formation de danse. Ces deux lieux, conformément aux objectifs du réseau « Scènes découvertes », montrent une implication très forte pour faire vivre leur arrondissement.

Le montant des subventions que vous propose de voter cette délibération est de respectivement 60 000 euros et de 50 000 euros, soit un montant identique à l'année précédente, voire une légère augmentation pour le Croiseur.

Vous savez sans doute que ces deux lieux sont ancrés dans des territoires importants pour le 7^e arrondissement, à savoir : Guillotière pour l'Élysée et la partie sud de l'arrondissement, vers Jean Jaurès, pour le Croiseur. Cette délibération est donc l'occasion d'affirmer une fois de plus l'importance que nous attachons à leur pérennité. La municipalité les avait d'ailleurs déjà aidés à travers le Fonds d'urgence voté en novembre dernier. Le soutien financier est certes nécessaire, mais je souhaiterais également insister sur l'importance du soutien humain. La culture, quelle qu'elle soit ne s'achète pas, mais se vit, et ainsi, au-delà de ces aides, il est important de penser à la façon dont tous les artistes et toutes les personnes qui en dépendent, c'est-à-dire au final un peu tout le monde, pourront revenir à la vie, justement.

Par conséquent, il est à mes yeux urgent de réfléchir, préparer et amorcer un déconfinement progressif du secteur culturel que de nombreux acteurs du 7^e arrondissement appellent de leur vœu. Seule une culture vivante pourra permettre de penser, écrire, jouer ou dessiner le monde d'après dont on entend beaucoup parler et dont on n'ose pas encore esquisser les contours. Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement au soutien proposé par cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce que cela amène des interventions ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté à l'unanimité. Merci à vous.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur ORGOGOZO, vous avez la parole pour le rapport suivant, le 1885 sur le Fond d'intervention culturel.

17 – 1885 - Attribution de subventions de fonctionnement à six lieux culturels dans le domaine des arts visuels, sur le Fonds d'intervention culturelle (FIC) pour un montant global de 170 000 euros, Approbation de conventions, Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Oui, donc dans cette délibération, il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à six lieux culturels dans le domaine des arts visuels, sur le Fonds d'intervention culturelle pour un montant de 170 000 euros. Montant global. Cette délibération vise à renforcer les aides de la Ville de Lyon dans les domaines de l'art visuel contemporain. Les subventions proposées sont fonction de différents critères parmi lesquels deux critères essentiels : celui de la part d'artistes locaux dans la programmation, ainsi que leur capacité à travailler en partenariat avec d'autres structures du territoire.

Concernant le 7^e arrondissement, il s'agit de la galerie occupée par l'association Roger Tator. Celle-ci porte également projet Factory, d'espaces d'exposition et de lieux de création installés à Gerland. Il est intéressant de noter que ce type de structure qui sort un peu du cadre classique des lieux dits culturels en supprimant certains murs, qu'ils soient psychologiques ou physiques entre l'art et les habitants, réussit, malgré le contexte sanitaire à maintenir une certaine activité.

Le montant proposé de la subvention est de 26 000 euros concernant cette association contre 23 000 euros l'année dernière.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce que cela amène des interventions ? Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous allons donc passer au vote des deux rapports suivants qui sont des autorisations de programme concernant les cimetières. Donc, on parle des 1975 et 1976, et je vous propose, Madame PASIECZNIK, de nous présenter les deux en même temps, si cela vous convient.

18 – 1975 - Lancement de l'opération 60022018 « Aménagements cimetières 2021-2026 » et affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-3, programme 00012, Direction des Cimetières

19 – 1976 - Lancement de l'opération n° 60022019 « Plantations cimetières 2021-2026 » et affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-3, programme 00012, Direction des Cimetières

Rapporteuse : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Oui. Alors, mesdames et messieurs, tout d'abord, la Ville de Lyon a l'obligation de veiller au bon fonctionnement des équipements destinés à l'accueil des usagers dans les cimetières lyonnais, ainsi que des locaux du personnel de gardiennage et technique qui travaille sur les sites. Ces opérations sont réalisées en lien avec la direction de la gestion technique des bâtiments, ce sont des missions de conservation du patrimoine communal qui incluent également le suivi, la mise à niveau du bâti et l'entretien des réseaux qui alimentent les différents cimetières.

L'opération mise en délibéré prévoit d'intervenir spécifiquement sur des projets de rénovation des vestiaires du personnel, des locaux d'accueil et techniques, sanitaires mis à disposition du public, des réseaux et équipements divers de ces cimetières. Cette opération est estimée à 490 000 euros, soit environ 82 000 euros par an.

La deuxième opération. Par ailleurs, pour répondre à la demande des familles, la Ville de Lyon réalise périodiquement de nouveaux espaces dédiés aux inhumations ou à la destination des cendres. En lien avec la direction des espaces verts, ces équipements s'accompagnent de la création d'aménagements paysagers et de plantations dédiées.

L'opération mise en délibéré prévoit d'intervenir sur des projets d'aménagement paysager, plantations sur les espaces communs et équipements funéraires des cimetières. Cette opération est estimée à 120 000 euros, soit 20 000 euros par an.

Je vous propose de voter favorablement au lancement de ces deux opérations.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK. Est-ce qu'il y a des interventions sur ces deux rapports ? Je n'en vois pas, je soumetts donc le premier, le 1975, à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe au second rapport qui vient d'être présenté, le 1976, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Madame PASIECZNIK, vous avez prouvé que vous pouvez nous présenter deux délibérations en même temps, je vous propose d'en présenter quatre. La 1944, la 1949, la 1954 et la 2028 qui ont toutes trait aux espaces verts. Est-ce que vous acceptez cette mission ?

Mme PASIECZNIK : J'accepte cette mission, on a d'ailleurs une introduction commune à ces quatre délibérations, donc ça m'évitera de les répéter.

20 – 1944 - Lancement de l'opération n° 60024667 « Études préalables Espaces verts, enveloppe DRE 2021- 2026 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-4, programme 00012, Direction des Espaces Verts

21 - 1949 - Lancement de l'opération n° 60023840 « Petits aménagements d'espaces publics, des parcs et jardins 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-4, programme 00012 – Direction des Espaces Verts

22 - 1954 - Lancement de l'opération n° 60023849 « Gestion et conservation des parcs 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20012, Direction des Espaces Verts

23 - 2028 - Lancement des opérations n° 60023844 « végétalisation des rues périmètre UNESCO 2021-2026 » et n° 60023843 « végétalisation des rues hors périmètre UNESCO 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00012, Direction des Espaces Verts

Rapporteuse : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Donc, la direction des espaces verts, effectivement, assure la création et le réaménagement d'espaces publics végétalisés, que ça soit sous forme de parcs, de squares, de jardins ou d'espaces plantés dans les rues. Ainsi, sur l'ensemble de la ville de Lyon, elle assure la gestion de près de 430 hectares d'espaces verts qui sont répartis sur 300 sites, ainsi que son patrimoine arboré, les aires de jeux, les fontaines sur les neuf arrondissements. Toutes ces actions sont certifiées ISO14001 depuis de nombreuses années et elles sont tournées vers la préservation et le développement de la biodiversité sur le territoire de la Ville de Lyon. Comme l'a dit, Madame la Maire, quatre délibérations vous sont proposées pour mettre en œuvre cette mission.

La première délibération va concerner différentes études préalables d'aide à la décision afin d'alimenter la réflexion des élus sur la programmation d'investissement de la Ville, donc ça peut être des études paysagères et patrimoniales, des levés géométriques et topographiques, des études géotechniques, des études biodiversités, des études de sol, etc. Elle permet ainsi d'engager des opérations de restructuration de parcs, squares et jardins, et de végétaliser de nouveaux espaces publics ou d'améliorer des espaces de jeux.

Le programme de ces études est défini annuellement sur la base à la fois des demandes issues des services ou des mairies d'arrondissement. C'est une opération évaluée à 300 000 euros sur l'ensemble du mandat, soit 50 000 euros par an. Voilà pour la première délibération qui concernait les études.

Une deuxième délibération va concerner les opérations de proximité. Puisqu'au-delà des interventions quotidiennes d'entretien, la direction mène des opérations de proximité qu'on appelle les DRT, les Demandes de Réalisation de Travaux, et qui peuvent concerner un certain nombre de choses au sein de l'arrondissement. Donc, ça peut être la rénovation d'espaces verts existants, ça peut être la désimperméabilisation et la végétalisation de surfaces minérales, ça peut être le renouvellement de l'offre ludique. Par exemple, l'année dernière a été refait l'espace jeux Chevreul. Ça peut être l'augmentation du couvert arboré, la diversification et la densification des strates végétales pour un meilleur accueil de la biodiversité, ou la création d'habitats favorables à la biodiversité tels que des mares, des nichoirs, spirales et hôtels à insectes. Ça peut être aussi l'installation de points d'eau, de bornes-fontaines, par rapport aux questions de rafraîchissement l'été. Ça peut être également la mise en accessibilité, la modernisation et le développement de la signalétique pédagogique. Mais aussi, bien sûr, la création de jardins partagés, de projets de jardinage citoyens dans les jardins de rue et

dans les vergers et puis, l'accompagnement de la végétalisation des espaces de voiries qui peuvent être menés en coordination avec les services métropolitains.

Le budget est évalué à 8 200 000 euros pour le mandat, soit environ 1 400 000 euros par an. Pour le 7^e arrondissement, en 2021, sont prévus des travaux sur le Square Monod qui est un square à proximité de la Place des Pavillons et où des habitants se sont investis dans un jardin de rue sur une partie du square et donc, il va y avoir une revalorisation plus globale de ce square. Et également sur le Square de l'Îlot de l'Effort également sur Gerland. Voilà, ça, c'était pour la deuxième délibération.

La troisième délibération est dédiée à la réalisation des divers travaux d'entretien sur l'ensemble des parcs, squares et jardins hors Parc de la Tête d'Or. L'enveloppe qui est allouée sur ce mandat est de 5 millions d'euros, environ 830 000 euros par an. Elle permet d'envisager sur les 6 années à venir différents travaux, que ça soit la reprise des allées, le renouvellement du mobilier, les diverses interventions sur le patrimoine végétal, les sols et jeux, etc.

Nous sommes particulièrement concernés par cette délibération sur le 7^e arrondissement puisque nous avons deux grands parcs, celui de Gerland et de Blandan.

Une quatrième délibération va concerner plus la stratégie de développement d'une trame verte cohérente et efficace à l'échelle du territoire. La direction des espaces verts est le moteur dans cette création de liaison verte. À la fois sur les espaces publics et en particulier dans les rues. L'objectif, c'est de réduire les carences en espaces de nature accessibles, créer un réel parcours de fraîcheur dans les différents quartiers, que ça soit la connexion entre parcs et jardins existants, les promenades des quais et berges, etc.

Il s'agit aussi, bien sûr, d'accompagner les travaux de voiries, puisque c'est toujours le meilleur moment pour faire de la végétalisation plutôt que de casser ce qui existe. Si c'est l'occasion effectivement de refaire de la voirie, c'est particulièrement pertinent.

Ces projets de végétalisations, bien sûr, sont menés d'abord, si ce n'est pas le cas, par de la désimperméabilisation, puis par de la végétalisation, l'augmentation du couvert arboré, la diversification et la densification des strates végétales. On sait que pour rafraîchir, il faut effectivement avoir toutes les strates du végétal, et puis, je rappelle aussi que le fait de désimperméabiliser, c'est aussi récupérer les eaux pluviales au plus proche de là où elles peuvent s'infiltrer et donc permettre aussi d'alimenter en eau les racines des arbres et permettre l'évapotranspiration qui est nécessaire à rafraîchir en été.

Ce qui est intéressant en plus par rapport à ce travail sur la voirie, c'est qu'il se fait bien sûr en partenariat, toujours, avec la Métropole, en particulier, lors de ses projets annuels de proximité. Alors, je ne sais pas si c'est sur cette enveloppe-là ou une enveloppe précédente, mais je voulais saluer ici en particulier le partenariat construction que l'on est en train de faire avec les services de la Métropole sur un projet de végétalisation de la Place Bulard. Je pense que c'est sur cette enveloppe-là, mais j'ai un tout petit doute.

Et donc, le montant global de l'opération est de 14 586 500 euros sur l'ensemble du mandat pour ces trames vertes.

J'ai terminé pour ces quatre délibérations et je vous propose de délibérer favorablement. Merci.

Mme LA MAIRE : Bravo, et merci, Madame PASIECZNIK. Je crois que sur la Place Bulard, on est bien sur l'enveloppe PROX, les fameux FIC et PROX dont on parlait la dernière fois à l'occasion du pacte de cohérence métropolitain. Mais peu importe, on doit faire des trucs formidables aussi avec les enveloppes que vous venez de décrire.

Mme PASIECZNIK : Non, non, mais c'est en complément. En complément, on est bien d'accord. Moi, c'est sur la partie végétale.

Mme LA MAIRE : D'accord, parfait. On va donc passer au vote de délibération, une par une, cette fois-ci. Pour le rapport 1944, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Rapport 1949, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Pour le 1954, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité également.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et pour le 2028, qui est contre ? Qui s'abstient ? Toujours unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer au rapport suivant. On est donc sur le 1910 qui concerne l'attribution de subventions de fonctionnement et l'approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour ce type de subventions.

24 – 1910 - Attribution de subventions à divers organismes, Exercice 2021- Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement, Direction Générale des Services, Direction des Finances

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Le conseil d'arrondissement, en l'occurrence, est consulté sur le montant des subventions versées aux associations dont l'activité s'exerce sur son territoire ou au profit des seuls habitants de l'arrondissement, ainsi que sur le modèle général de convention d'application financière ou conventions-cadres pluriannuelles pour l'exercice 2021 qui était donc annexé à ce rapport.

Concernant le 7^e arrondissement, nous approuvons ici l'attribution de subventions de fonctionnement à Arlymet qui est l'association des retraités de la Ville et de la Métropole de Lyon, à l'ALTM dont les médiateurs de rue sont très présents, notamment à la Cité Jardin et autour de la Place Gabriel Péri. Et puis, à Soliha, une fédération qui répond aux besoins de logement.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Est-ce que cela amène des interventions ? Je n'en vois pas, je vous propose donc de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le rapport suivant concerne l'élaboration du règlement local de publicité.

25 – 1948 - Élaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon, Débat sans vote sur les orientations générales du règlement local de publicité métropolitain

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Il a fait l'objet d'un débat lors du conseil d'arrondissement précédent. Nous avons fait le choix de faire le débat lors du conseil d'arrondissement de février, puisque ce débat aurait encore rallongé notre soirée de ce soir, donc je trouve que c'était finalement un choix judicieux. Néanmoins, il nous faut voter aujourd'hui formellement le rapport pour que nous soyons en conformité avec les autres arrondissements et avec le conseil municipal de la Ville de Lyon.

Vous dire quand même que nous avons transmis, comme nous nous y étions engagés, l'intégralité des interventions des uns et des autres à la Métropole pour nourrir le débat et faire remonter ce qui avait pu être souligné en arrondissement par tous les élus qui s'étaient exprimés sur le sujet.

Je vous propose donc, sauf si vraiment certains souhaitent à nouveau s'exprimer sur le sujet, de passer au vote rapidement. Oui, je vois que ça vous va.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Madame DESRIEUX, c'est noté. Et donc, c'est adopté à la majorité.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
ABSTENTION : Mme DESRIEUX

Mme LA MAIRE : Le rapport suivant, le 1977, concerne la tarification des salles transférées.

26 – 1977 - Tarification des salles transférées aux mairies d'arrondissement, mars 2021, Service des Mairies d'Arrondissement

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Madame GRIES en a déjà parlé lors de l'intervention du CVAL. Il s'agit aujourd'hui d'un rapport pour sécuriser juridiquement les locations des salles associatives dans l'arrondissement et donc, le temps d'une analyse financière plus poussée de la part des services de la Ville de Lyon, il est proposé de délibérer en l'état, sans aucune modification, l'ensemble des barèmes actuellement appliqués par les neuf arrondissements. Cela ne change pas les orientations que nous nous fixons puisque nous sommes effectivement en train de travailler au sein de différentes instances, à la fois la conférence des maires d'arrondissement qui se réunit régulièrement et qui débat de ces sujets. Également les adjoints d'arrondissement à la vie associative qui ont monté un groupe de travail sous l'égide de Julie NUBLAT-FAURE, adjointe à la Ville de Lyon. Et puis, bientôt, dans les commissions mixtes paritaires, nous allons aborder plus précisément les critères d'attribution des salles et la grille tarifaire avec l'ambition que ça soit le plus juste et le plus accessible possible pour les associations du point de vue du territoire.

Néanmoins, en attendant tout ce travail, je vous propose de voter la grille tarifaire en l'état pour les salles associatives du 7^e arrondissement.

Est-ce que cela amène des interventions ? Je n'en vois pas, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le dernier rapport, le 2012, concerne les dotations travaux des mairies d'arrondissement.

27 – 2012 - Lancement des enveloppes de dotations des mairies d'arrondissement pour « travaux d'aménagements 2021-2026 » et affectation de l'AP n° 2021-6, programme 00008, Service des Mairies d'Arrondissement

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Donc, là encore, c'est des autorisations de programme pour tout le mandat. Ces dotations d'investissement permettent à la mairie de prendre en charge les dépenses d'investissement référentes aux équipements transférés et aux locaux administratifs dans la limite des dépenses pour lesquelles les marchés de travaux et de fournitures correspondant peuvent être passés sans formalités préalables.

On est quand même sur des menus travaux via cette dotation aux mairies d'arrondissement. Ça permet notamment de remplacer du petit matériel, par exemple, un lave-linge défectueux dans une crèche, mais aussi de prendre en charge des travaux qui améliorent l'usage des équipements.

Cette année, en 2020, nous allons rénover entièrement le réfectoire de la crèche Debourg et faire des petits travaux dans nos équipements transférés, et notamment la salle des Pavillons nord, je l'évoquais tout à l'heure,

pour permettre aux associations de stocker le matériel au sous-sol, puisqu'à l'heure actuelle, le sous-sol est trop humide pour stocker, et donc, nous allons mener des opérations pour assainir le sous-sol.

Voilà globalement, pour ce qui est des montants, la dotation s'élève à ce jour à 985 740 euros pour le 7^e, soit 164 290 euros par an. Et si vous le souhaitez, par mesure de transparence, on vous transmettra les tableaux qui sont signés régulièrement sur les travaux menés sur cette enveloppe-là.

Est-ce que cela amène des interventions de votre part ? Je n'en vois pas, je sou mets donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On arrive à la fin de l'ordre du jour, mais j'avais été saisie d'une question diverse par Monsieur GEOURJON. Monsieur GEOURJON, je vous laisse donc la parole.

- Questions diverses

M. GEOURJON : Je vais faire très rapide, c'est vraiment une question d'information. J'ai vu dans la presse qu'il avait été découvert lors des fouilles archéologiques préparatoires aux travaux du Fort Lamotte un mausolée antique qui, toujours d'après la presse, paraît assez exceptionnel au niveau national, donc je voulais savoir si vous avez plus d'informations ? D'abord, pour satisfaire ma curiosité, mais aussi la curiosité des Lyonnais, je suppose, et puis pour savoir si vous aviez déjà eu des réflexions, tout au moins des interrogations sur comment ce patrimoine pourrait être préservé et mis en valeur et quels pourraient être les impacts de ce patrimoine archéologique sur le projet qui concerne le Fort Lamotte. Merci

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Monsieur GEOURJON. Je crois qu'on s'est effectivement tous posé la question et que l'article de presse sorti nous a interpellés. Je trouve ça assez extraordinaire, la découverte de ce mausolée. Alors, après, du coup, j'ai interrogé les services de la Ville et finalement, c'est peut-être moins spectaculaire qu'on ne le croyait, donc je vous lis ce qu'on m'a livré : d'après les premières expertises du service archéologique, il ne reste que très peu à voir, c'est-à-dire une tranchée de fondation circulaire et un bloc appartenant à l'élévation centrale du monument.

Donc, finalement, la photo qui était dans la presse était évidemment une reconstitution de ce qui avait pu être ce mausolée. Aujourd'hui, il reste sur le site très peu à voir, ça n'empêche pas que c'est une découverte intéressante, et donc, effectivement, on va réfléchir à valoriser cette découverte, à mettre évidemment un panneau qui expliquerait l'histoire et puis réfléchir, peut-être, à un parcours avec les familles pour valoriser tout cela et raconter un petit peu ces histoires-là. Mais pour l'instant, on n'a pas plus d'informations que ça, mais on se rapproche des services pour mettre tout cela en valeur et puis on vous tiendra au courant de l'avancée des réflexions sur le sujet.

Je crois que nous arrivons à la fin de ce conseil d'arrondissement. Désolée, j'ai accéléré un petit peu sur la fin, mais je crois que tout le monde avait envie d'aller manger. Certains l'ont peut-être fait et c'est ce que permettent les visio et donc, tant mieux pour vous.

Je vous remercie de votre participation à ce conseil d'arrondissement, je serai particulièrement heureuse de poser lors du conseil municipal la question que nous avons adoptée sur la Cité Jardin et je nous donne rendez-vous à toutes et tous le 11 mai à 18 h 30 pour le prochain conseil d'arrondissement. Bonne soirée à vous.